



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST**

CFST 2022 RAPPORT ANNUEL

3 | Condensé du
management

6 | Tableau synoptique

7 | Commission

27 | Cantons

34 | SECO

42 | Suva

58 | Organisations
spécialisées

Madame, Monsieur,

Le principal objectif de la CFST est de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles en Suisse. De multiples acteurs contribuent à la réalisation de cet objectif, et notamment les organes d'exécution. La CFST coordonne leurs activités de prévention et les soutient dans la mise en œuvre. Elle convient également de prestations avec ces derniers et les invite à travailler de manière efficace et efficiente en fonction des risques et des modèles systémiques. Par ailleurs, un autre objectif de la CFST est que toutes les entreprises en Suisse soient traitées dans la mesure du possible de la même manière.



La CFST encourage en outre la formation de base et complémentaire des organes d'exécution afin qu'ils puissent procéder aux contrôles et prodiguer des conseils de la manière la plus compétente possible. Pour la formation complémentaire des organes d'exécution, la CFST a mis en place les cours ASADO. Ces cours sont de nouveau organisés depuis 2022, après une longue interruption. C'est à eux qu'est consacré le thème prioritaire de ce rapport annuel (p. 24, 29, 36 et 46).

Pour promouvoir la prévention, la CFST a également la possibilité de mettre en œuvre des actions et campagnes qui s'adressent directement aux entreprises. Deux actions de ce type ont démarré en 2022. La première est le «Laboratoire de leadership» lancé en collaboration entre la CFST, le BPA, la Suva, Promotion Santé Suisse et le SECO. Dédié aux petites entreprises du secteur des services, ce portail en ligne vise à y accroître l'importance de la sécurité au travail et de la protection de la santé. La seconde est la campagne «Hé chef! Hé cheffe!» destinée aux employeurs qui, jusqu'à présent, ne se sont pas ou pas suffisamment préoccupés de la sécurité et de la santé au travail.

La sécurité au travail et la protection de la santé, ça en vaut la peine: tel est le message de la CFST que ces actions de sensibilisation entendent faire passer directement dans les entreprises. Pour que la prévention des accidents et des maladies professionnelles soit efficace, il faut que la CFST continue à essayer d'atteindre les entreprises par différents moyens. Comme à l'accoutumée, vous trouverez dans le rapport annuel ce que la CFST et ses organes d'exécution ont réalisé en 2022 afin de rendre le travail plus sûr en Suisse.

Événements importants

- Le règlement de la CFST a été remanié et approuvé par le Département fédéral de l'intérieur.
- Le secrétariat de la CFST a déménagé et se situe désormais Alpenquai 28b, 6005 Lucerne.
- Les solutions par branche 81 «ATAN» et 82 «Agences de location» ainsi que la solution par groupe d'entreprises 23 «Saint-Gobain Suisse» ont été approuvées par la CFST.
- La «Directive Laboratoires» (CFST 1871) est entrée en vigueur le 7 juillet 2022 après avoir été remaniée.

48 096

visites d'entreprises

Principaux chiffres

Au cours de l'exercice 2022, les experts des organes d'exécution de la sécurité au travail ont de nouveau fourni des prestations exhaustives sur le plan de la sécurité au travail. Parmi celles-ci, il convient de relever les 48 096 visites d'entreprises contre 52 533 l'année précédente. Le nombre de visites d'entreprises par la Suva (24 115 contre 24 449 l'année précédente), les cantons (12 464 contre 16 490), les organisations spécialisées (11 468 contre 11 552) a baissé, tandis qu'il a légèrement augmenté au SECO (49 contre 42). La baisse globale du nombre de visites d'entreprises est due en premier lieu à la suppression du contrôle des mesures concernant le COVID-19 dans les entreprises en février 2022. En 2022, 38 988 travailleurs ont subi un examen préventif réalisé dans le cadre de la médecine du travail (année précédente: 35 414).

- Les nouvelles actions de prévention «Laboratoire du leadership. Votre engagement en faveur de la sécurité et de la santé profite à votre entreprise» et «Hé chef! Hé cheffe!» ont été lancées.

Résultats financiers

L'année 2022 s'est soldée par des recettes de 128 642 134 francs et des dépenses de 126 317 306 francs. Le solde des actifs sera versé à la réserve de compensation.

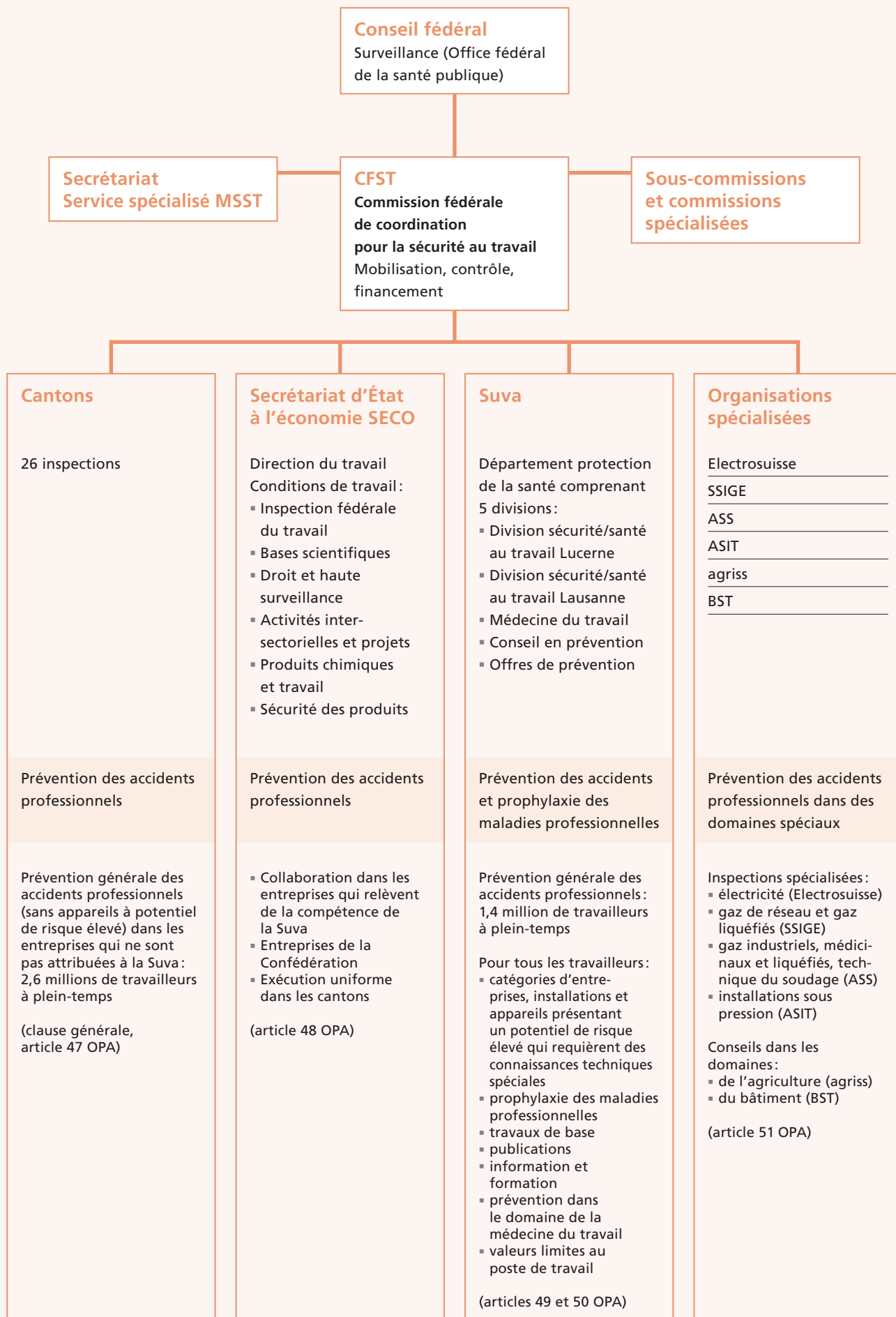
Sur le montant des charges, 119 607 885 francs ont été alloués aux organes d'exécution pour l'indemnisation légale des activités d'exécution relevant de la prévention des accidents et des maladies professionnels.

La CFST accorde la priorité absolue à l'utilisation responsable des moyens. Elle coordonne les efforts et les initiatives de tous les participants et s'engage pour des solutions équilibrées et efficaces. La réussite de la prévention est toujours une performance collective. Je tiens donc ici à remercier toutes celles et tous ceux qui s'engagent activement pour la prévention au travail.

Lucerne, mars 2023

A handwritten signature in orange ink, appearing to read 'F. Weber', is positioned above the name of the signatory.

Felix Weber, président
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST



Commission

Au cours du dernier exercice, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST a siégé à 4 reprises. Au total, elle a traité 70 objets (année précédente: 60). Ses séances ont eu lieu les 18 mars, 7 juillet, 27 octobre et 7 décembre 2022.

Liens utiles dans ce chapitre:

- ▶ www.cfst.ch
- ▶ www.cfst.ch/communications
- ▶ www.laboratoire-de-leadership.ch
- ▶ www.guide.cfst.ch
- ▶ www.cfst-solutionsmsst.ch
- ▶ www.he-chef.ch

Compétence et organisation

Compétences fonctionnelles

La CFST et ses membres poursuivent l'objectif commun de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles dans toute la Suisse. La CFST assume un rôle de pilotage et de coordination, et est la plateforme centrale d'échange d'informations dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Elle définit les thèmes pour la prévention dans ce domaine, veille à une application uniforme des prescriptions dans les entreprises et soutient les organes d'exécution dans leurs tâches. La CFST délimite les différents domaines d'exécution, dans la mesure où le Conseil fédéral n'a pas édicté de dispositions (art. 85, al. 3 LAA, art. 52 ss OPA). La disposition adoptée par le Conseil fédéral est représentée sous forme de tableau à la page 6. Compte tenu de la diversité des acteurs et des tâches, elle offre la garantie que les moyens disponibles sont utilisés de manière efficace et efficiente en fonction des risques et des modèles systémiques répertoriés. Elle permet également de limiter d'éventuels doublons.

Membres

La loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) du 20 mars 1981 prévoit une commission extraparlamentaire à l'art. 85, al. 2. Celle-ci est constituée de trois représentants des assureurs LAA, de huit représentants des organes d'exécution (dont trois représentants de la Suva, deux des organes d'exécution fédé-

raux et trois des organes d'exécution cantonaux de la loi sur le travail (LTr)) et de deux représentants des employeurs et des travailleurs. Le législateur a confié la présidence à la Suva. De par la fonction qu'elle exerce, la CFST est une commission décisionnelle au sens de l'art. 8a de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) disposant d'un pouvoir de décision (cf. décision du Conseil fédéral instituant la CFST du 14 décembre 2018).

Depuis octobre 2000, un représentant de l'office compétent – autrefois l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), aujourd'hui l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) – participe également aux séances en tant que délégué.

Le 27 novembre 2019, le Conseil fédéral a nommé le président, le vice-président et les membres de la CFST pour la période administrative 2020–2023. En raison de retraits, le Conseil fédéral a également nommé de nouveaux membres le 1^{er} octobre 2020 ainsi qu'en novembre 2021 pour cette période administrative.

La CFST a nommé à son tour par voie de circulation, en mars 2020, le vice-président et les membres suppléants. Lors des séances des 7 décembre 2021, 18 mars 2022, 7 juillet 2022, et 27 octobre 2022, des représentants sans droit de vote* des membres ont été nommés.

* nouvelle désignation des membres suppléants selon le nouveau règlement de la CFST du 18 mars 2022

Durant l'exercice, la CFST était composée de la manière suivante:

Président			
Felix Weber, lic. ès sc. éc. HSG	Président de Direction, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Vice-président			
Pascal Richoz, lic. ès lettres	Chef du centre de prestations Conditions de travail, Direction du travail, SECO	Holzikofenweg 36	3003 Berne

Représentants des assureurs			
Irène Hänslì, lic. en droit, avocate	Chargée de l'assurance-accidents et indemnité journalière en cas de maladie, Association Suisse d'Assurances ASA	Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14	8022 Zurich
Isabel Kohler Muster, lic. en droit, avocate	Responsable du service juridique du groupe santésuisse	Römerstrasse 20	4502 Soleure
Représentants des organes d'exécution (Suva, organes d'exécution de la LTr)			
André Meier, physicien dipl.	Chef de la division sécurité au travail / protection de la santé AL, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Edith Müller Loretz	Membre de la Direction / cheffe du département protection de la santé, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Dr Anja Zyska Cherix	Médecin-cheffe et cheffe de la division médecine du travail, Suva	Avenue de la Gare 23	1003 Lausanne
Corina Müller, lic. en droit	Cheffe du secteur Droit et haute surveillance, Direction du travail, SECO	Holzikofenweg 36	3003 Berne
Beat Bachmann	Chef de l'inspection du travail Canton de Saint-Gall, Office de l'économie et du travail	Davidstrasse 35	9001 Saint-Gall
Guido Fischer, ing. ETS	Chef de l'inspection du travail du canton de Thurgovie, Office de l'économie et du travail	Bahnhofplatz 65	8510 Frauenfeld
Nicole Hostettler, lic. ès lettres	Cheffe de l'Office de l'économie et du travail du canton de Bâle-Ville	Utengasse 36	4005 Bâle
Représentants des employeurs et des travailleurs			
Kurt Gfeller, lic. ès. sc. pol.	Vice-directeur, Union suisse des arts et métiers	Schwarztorstrasse 26	3001 Berne
Simon Wey, docteur ès sc. éc.	Économiste en chef, Union patronale suisse	Hegibachstrasse 47	8022 Zurich
Luca Cirigliano, docteur en droit	Secrétaire central, Union syndicale suisse	Monbijoustrasse 61	3000 Berne 23
Diego Frieden, lic. ès sc. pol., MSc in Economics	Secrétaire central, Syna – le syndicat (Travail.Suisse). À partir du 1.6.2022: responsable de branche suppléant Poste & Logistique et secrétaire central transfair (Travail.Suisse)	Hopfenweg 21	3000 Berne 14
Délégué/e de l'Office fédéral de la santé publique			
Cristoforo Motta, avocat (jusqu'au 28.2.2022)	Chef de la section Assurance-accidents, prévention des accidents et assurance militaire, Office fédéral de la santé publique (OFSP)	Schwarzenburgstrasse 157	3003 Berne
Alexandra Molinaro (à partir de 1.3.2022)	Cheffe de la section Assurance-accidents, prévention des accidents et assurance militaire, Office fédéral de la santé publique (OFSP)	Schwarzenburgstrasse 157	3003 Berne
Représentants sans droit de vote des assureurs			
Daniel Jontofsohn (à partir du 1.1.2022)	Chef du département des assurances maladie et accidents, Association Suisse d'Assurances ASA	Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14	8022 Zurich

Agnes Stäubli (jusqu'en octobre 2022)	Service juridique, santésuisse	Römerstrasse 20	4502 Soleure
Dominik Gresch (à partir du 27. 10. 2022)	Responsable Assurance-maladie complémentaire, département Bases fondamentales, santésuisse	Römerstrasse 20	4502 Soleure
Représentants sans droit de vote des organes d'exécution (Suva, organes d'exécution de la LTr)			
Régine Grept (jusqu'en octobre 2022)	Cheffe du secteur formation, Suva	Avenue de la Gare 23	1001 Lausanne
Olivier Favre (à partir du 27. 10. 2022)	Chef de la division sécurité/santé au travail SR, Suva	Avenue de la Gare 23	1001 Lausanne
Dr Martin Gschwind	Expert scientifique, état-major département protection de la santé, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Dr Hanspeter Rast (jusqu'en juillet 2022)	Médecin-chef suppléant de la division médecine du travail, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Dr Susanna Stöhr (à partir du 7. 7. 2022)	Cheffe du secteur prestations de médecins spécialistes, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Marc Arial	Chef du secteur Bases scientifiques, Direction du travail, SECO	Holzikofenweg 36	3003 Berne
Christophe Iseli (à partir du 18. 3. 2022)	Chef de l'Inspection fédérale du travail, Direction du travail, SECO	Holzikofenweg 36	3003 Berne
Nicolas Bolli	Chef du Service de protection des travailleurs et des relations du travail, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Canton du Valais	Rue des Cèdres 5	1950 Sion
Eva Pless, docteur en droit	Cheffe de la division droit du travail et protection des travailleurs, Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail, canton de Bâle-Campagne	Bahnhofstrasse 32	4133 Pratteln
Roland Schlup	Chef sécurité et protection de la santé au travail, Office de l'économie, Canton de Berne	Laupenstrasse 22	3011 Berne
Représentants sans droit de vote des employeurs et des travailleurs			
Philippe Carlen	Chef Qualité-Environnement-Sécurité, Société suisse des entrepreneurs SSE	Weinbergstrasse 49	8042 Zurich
Simon Geisshüsler	Responsable Technique et gestion d'entreprise, suissetec	Auf der Mauer 11	8021 Zurich
Albane Bochatay (jusqu'au 30. 9. 2022)	Collaboratrice scientifique, Association du personnel transfair	Hopfenweg 21	3000 Berne 14
Christine Michel	Secrétaire spécialisée Protection de la santé/Sécurité au travail, syndicat Unia	Weltpoststrasse 20	3000 Berne 15
Déléguée suppléante de l'Office fédéral de la santé publique			
Marianne Gubser	Section Assurance-accidents, prévention des accidents et assurance militaire, Office fédéral de la santé publique (OFSP)	Schwarzenburgstrasse 157	3003 Berne

Secrétariat

Le secrétariat se trouve à Lucerne dans les locaux de la Suva, avec laquelle il est étroitement lié au niveau de l'organisation. En tant qu'unité de réalisation proprement dite et de plaque tournante, il se consacre aux questions liées aux finances, à la communication, à la formation complémentaire ou postgraduée, à la réglementation, à la coordination des tâches des organes d'exécution, et organise l'échange d'informations entre ceux-ci. Il prépare et amène à maturité décisionnelle les affaires traitées en sous-commissions, commissions spécialisées et groupes de projet et de travail afin que la CFST puisse accomplir au mieux les tâches qui lui sont confiées de par la loi sur l'assurance-accidents LAA et l'ordonnance sur la prévention des accidents OPA. Le secrétariat est situé Alpenquai 28b à Lucerne depuis le 27 mai 2022.

La fonction de secrétaire principal de la CFST est assumée par **Carmen Spycher**. La secrétaire principale suppléante et juriste est **Iris Mandanis**.

Peter Schwander est responsable de projet au sein du secrétariat. Son champ d'activité comprend notamment les tâches liées à la formation de base et à la formation complémentaire des spécialistes MSST ainsi que la coordination des activités de prévention et l'accompagnement des campagnes de sensibilisation de la CFST. **Clarissa Kiener**, responsable du controlling/spécialiste état-major, est chargée de la préparation, de la négociation, de la surveillance ainsi que du controlling des contrats de prestations de la CFST avec les organes d'exécution. **Matthias Bieri** est le rédacteur interne du secrétariat et, à ce titre, le principal responsable des publications et du travail de relations publiques. Les tâches administratives en matière de finances, d'information, de communication, d'organisation des séances et conférences et de gestion des pages Web sont assumées par Mesdames **Jutta Barmettler**, **Eveline Koch** et **Silvia Hediger**.

Le responsable du service spécialisé MSST est **Eric Montandon**. Ce service supervise les solutions par branches, par groupes d'entreprises et les solutions types et est responsable de leur recertification.

Organes

Pour le traitement de questions particulières ou la préparation de certaines tâches incombant à la CFST, des groupes spécialisés sont fréquemment institués. La CFST connaît des sous-commissions, des commissions spécialisées ainsi que des groupes de projet et de travail. Les sous-commissions sont, en règle générale, exclusivement composées de membres et/ou de membres suppléants de la CFST. Elles préparent les affaires qui, au vu de leur importance, doivent être traitées par la CFST, mais que le temps imparti aux séances régulières ne permet pas de régler dans tous leurs détails. La plupart des commissions spécialisées ont pour tâche principale d'élaborer des projets d'ordonnances et de directives. Elles sont composées de spécialistes des domaines à réglementer et de représentants des partenaires sociaux. Des experts juridiques de l'Office fédéral de la santé publique et de l'Office fédéral de la justice sont également associés aux travaux lors de la préparation d'ordonnances du Conseil fédéral. En fonction des besoins, la CFST institue des groupes de projet et des groupes de travail spéciaux pour la préparation d'autres affaires.

Sous-commissions

À l'heure actuelle, les sous-commissions suivantes sont instituées:

La **sous-commission des finances et du budget** est chargée du contrôle de l'évolution à moyen terme des finances, du montant de la réserve de compensation et du supplément de prime. Elle établit chaque année à l'intention de la CFST un rapport sur la situation financière et les perspectives d'avenir de cette dernière. Ce rapport est ensuite adressé à l'Office fédéral de la santé publique OFSP. Elle a pour mission de présenter les prévisions de recettes et les dépenses maximales admissibles pour deux exercices et de préparer le budget à l'intention de la CFST. Elle se charge en outre des grandes orientations liées à la répartition des fonds à court et à moyen terme. La sous-commission a siégé à cinq reprises au cours de l'exercice. À cette occasion, elle a traité les grilles de rapport 2020 et 2021 des organes d'exécution et le reporting 2020 et 2021 à la CFST, travaillé sur des scénarios visant à réduire le supplément de prime de l'assurance contre les accidents professionnels, établi un projet de budget pour l'année 2023 ainsi qu'une ébauche de budget-cadre pour 2024 avec les propositions des organes d'exécution, et traité du plan pour l'Antenne intercantonale de prévention LAA.

La Suva, les organes d'exécution de la LTr, les assureurs privés, les partenaires sociaux ainsi que le secrétariat sont représentés au sein de cette sous-commission.

Direction: André Meier (Suva)

La **sous-commission «Règlement d'indemnisation Cantons/SECO»** est chargée, d'une part, des activités donnant droit à indemnisation des organes d'exécution de la loi sur le travail, et, d'autre part, elle se consacre au contrôle et à la négociation des contrats de prestations avec les cantons et le SECO. Cette sous-commission s'est réunie deux fois au cours de l'exercice. Elle a adopté en particulier les bases contractuelles ainsi que les principes fondamentaux pour la négociation des contrats de prestations à partir de 2021 et adopté, en novembre 2022, une liste de codes actualisée à partir du 1. 1. 2023. Les discussions ont également porté sur les analyses des décomptes pour l'année 2021, le traitement des crédits supplémentaires pour 2022 ainsi que sur le montant du budget-cadre des cantons en 2023. Au cours de l'exercice, la sous-commission a également traité diverses questions des cantons, et informé l'ensemble des cantons lorsque cela s'est avéré nécessaire pour l'égalité de traitement.

Direction: Pascal Richoz (SECO)

Commissions spécialisées

Des spécialistes confirmés des domaines à traiter et au moins un représentant, respectivement des employeurs

La **sous-commission Recensement et coordination des activités de prévention (sous-commission RCP)** discute de l'ensemble des produits de prévention prévus, tels que moyens d'information, actions, campagnes et programmes de sécurité contribuant à la prévention des maladies et des accidents professionnels. Elle vérifie dans ce cadre s'il existe un besoin particulier de coordination entre les différents organes d'exécution. Son travail repose sur des instructions créées spécialement à cet effet. Ces instructions ont été actualisées par la sous-commission. Il est prévu que la version actualisée soit mise en vigueur par la CFST en mars 2023.

Au cours de l'exercice sous revue, la sous-commission RCP de la CFST s'est réunie à trois reprises.

Tous les besoins de coordination identifiés ont pu être réglés au sein de la sous-commission, c.-à-d. sans avoir à adresser de demandes à la CFST.

Direction: André Meier (Suva)

et des travailleurs des branches concernées, apportent leur concours dans les commissions spécialisées. L'OFSP est aussi représenté dans plusieurs de ces commissions.

Tableau 1: pour la préparation d'ordonnances et de directives, les commissions spécialisées ci-après sont actuellement instituées :

Commission spécialisée (n°)	Domaine d'activité	Présidence
12	Bâtiment	Adrian Bloch, Suva
13	Chimie	Edgar Käslin, Suva
14	Équipements de travail	Philipp Ritter, Suva
15	Gaz et soudage	Vacant
17	Bois et forêt	Philipp Ritter, Suva
18	Agriculture	Vacant
19	Directives	Carmen Spycher, CFST
21	Formation de caristes	Philipp Ritter, Suva
22	MSST	Eric Montandon, CFST
23	Questions de formation	Peter Schwander, CFST

La commission spécialisée 12 «**Bâtiment**» a accompagné les travaux de clôture de la révision de l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction du 29 juin 2005 (ordonnance sur les travaux de construction, OTConst; RS 832.311.141). Le 18 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté l'OTConst révisée. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. La commission spécialisée 12 a par ailleurs commencé les travaux de révision des directives 6510 «Formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante» et 6511 «Vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante».

La commission spécialisée 13 «**Chimie**» a continué la révision de la directive CFST 1871 «Laboratoires chimiques», réalisé une consultation des organisations intéressées et analysé les prises de position.

La commission spécialisée 19 «**Directives**», avec le concours de l'OFSP, contrôle le recueil des normes existantes en ce qui concerne leur actualité. Elle s'est penchée sur différentes directives au cours de l'exercice. D'une part, elle a recommandé à la CFST, après l'examen correspondant, de mettre en vigueur la directive révisée 1871 «Laboratoires» et de lancer la consultation pour la directive 6510 «Formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante» et la directive 6511 «Vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante». D'autre part, elle a examiné les propositions de révision de la directive 6503 «Amiante» et de la directive 2134 «Travaux forestiers» et les a ensuite transmises à la CFST pour attribution du mandat. Pour ce faire, la commission spécialisée 19 s'est appuyée sur les informations fournies par les commissions spécialisées compétentes 12 «Bâtiment», 13 «Chimie» et 17 «Bois et forêt».

La commission spécialisée 22 «**MSST**» s'occupe des questions relatives à la directive MSST 6508. Elle traite les demandes relatives à l'adoption, à la recertification et au retrait de la reconnaissance des solutions MSST interentreprises. Elle se consacre à l'exécution coordonnée de la directive MSST, ainsi qu'à la formation et à la communication y afférentes. Elle a été mandatée par la CFST pour soumettre les thèmes prioritaires intéressant l'ensemble des organes d'exécution pour les contrôles du système MSST. Au cours de l'exercice

sous revue, elle a recertifié 26 solutions interentreprises. En outre, deux nouvelles solutions par branche (ATAN, Agences de location) ainsi qu'une solution par groupe d'entreprises (Saint-Gobain Suisse) ont été préparées en vue de leur adoption par la CFST. L'application systématique des Instructions pour l'adoption et la recertification des solutions MSST interentreprises conduit à une amélioration qualitative et contribue ainsi de manière déterminante à la sécurité au travail et à la protection de la santé des entreprises affiliées. Les temps forts de cette année ont été la formation des organes d'exécution (SECO, ICT et Suva) au nouveau concept de mise en œuvre de la directive MSST (6056) ainsi qu'au manuel MSST destiné aux organes d'exécution (6071), tous deux publiés par la CFST. Le thème prioritaire COVID-19 des années 2020–2022 va être remplacé dans les prochaines années par le nouveau thème prioritaire Produits chimiques lors des contrôles MSST dans le domaine de la protection de la santé.

La commission spécialisée 23 «**Questions de formation**» est chargée d'élaborer les bases décisionnelles en matière de formation de base et de formation complémentaire des spécialistes de la sécurité au travail et de concevoir des scénarios prospectifs, de traiter les questions en lien avec les offres actuelles de formation de base et complémentaire et celles liées au transfert des cours CFST dans le paysage formel de la formation, de recueillir les propositions des organisations spécialisées à l'intention de la CFST ainsi que d'informer régulièrement la CFST de l'avancement des travaux. La commission spécialisée 23 s'est réunie quatre fois au cours de l'exercice. Dans ce cadre, elle a notamment évalué les demandes de soutien financier pour des offres de formation complémentaire, évalué les prestataires potentiels de cours préparatoires à l'examen professionnel supérieur d'experte/expert STPS quant à leur aptitude et défini les critères d'évaluation des concepts de cours pour cet examen.

Les experts de la commission spécialisée 23 «Questions de formation» qui ne font pas partie d'un organe d'exécution ont élaboré, en collaboration avec le secrétariat, les concepts de cours pour l'examen professionnel d'experte/expert STPS et formulé des propositions à l'intention de la CFST.

Commission d'examen pour les cours de la CFST

La commission d'examen de la CFST est régie par le «Règlement d'examen des spécialistes de la sécurité au travail (règlement CFST 6057)» aux chiffres 3.1 à 3.3.

Au cours de trois séances, la commission d'examen de la CFST, sous la présidence de Peter Schwander (secrétariat de la CFST), a défini les programmes d'examen, décidé de l'admission des personnes ayant accompli une formation de base à l'étranger et nommé les responsables de cours ainsi que les experts. Par ailleurs, le retrait de la CFST de la formation complémentaire des ingénieurs de sécurité a fait l'objet de discussions et un scénario correspondant a été soumis à la CFST. En outre, la commission d'examen a pris acte du rapport de la Suva concernant les cours CFST et l'a soumis à la CFST pour information et pour transmission à l'Office fédéral de la santé publique.

Groupes de travail

Institué par la CFST pour développer les conventions de prestations avec les organes d'exécution et dirigé par Iris Mandanis (secrétariat de la CFST), le groupe de travail «Actualisation des conventions de prestations OE» a élaboré en 2022 la convention de prestations entre la CFST et l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT) pour l'Antenne intercantonale de prévention LAA (qui comprend désormais aussi les activités de prévention sous la marque Safe at Work et Be Smart Work Safe), et l'a soumise à la CFST pour approbation.

Sous la direction de Heinz Waldmann (Suva), le comité d'organisation de la JSST a lancé la planification de la Journée suisse de la sécurité au travail (JSST) 2023. Consacrée à «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique», cette journée se déroulera le 19 octobre 2023.

Au cours de l'exercice sous revue, un groupe de travail composé d'un représentant de chacun des groupes membres de la CFST et du président de la CFST a élaboré différentes définitions des activités financées par la CFST («conseil», «visites d'entreprises», «contrôles en entreprises», «orientation système» et «orientation risque») et les a soumises à la CFST pour adoption. La CFST a approuvé ces définitions lors de sa séance du 27 octobre 2022.

Faits et chiffres

Statistique des accidents professionnels

La statistique des accidents relevant de la LAA pour 2022 a été publiée en octobre 2022, en français et allemand, par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA). Les assureurs-

accidents ont enregistré 276 886 accidents professionnels et non professionnels en 2021. En comparaison avec l'année précédente, le nombre des accidents et maladies professionnels a augmenté de 4,8%.

Tableau 2: statistique des accidents LAA (salariés et demandeurs d'emploi)

	2021	2020	Variation
Accidents professionnels et maladies professionnelles	276 886	264 311	+4,8%
Accidents durant les loisirs	536 208	522 006	+2,7%
Accidents et maladies professionnelles des personnes demandeuses d'emploi	18 417	16 284	+13,1%
Total	831 511	802 601	+3,6%

La statistique du tableau 2 est basée sur les informations fournies par les 24 assureurs LAA actifs en 2021 qui couvrent actuellement les salariés assurés à titre obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que contre les maladies professionnelles. Elle inclut également les résultats de l'assurance-accidents obligatoire des chômeurs assurés auprès de la Suva.

La CFST contribue financièrement au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) en vue de l'élaboration des statistiques des accidents professionnels et d'analyses spéciales.

Activité de contrôle et de conseil

Au cours de l'exercice sous revue, les experts des organes d'exécution de la sécurité au travail ont de nouveau fourni des prestations exhaustives sur le plan de la sécurité au travail. Parmi celles-ci, il convient de relever les 48 096 visites d'entreprises (année précédente: 52 533), dont 24 115 (24 449) effectuées par la Suva, 12 464 (16 490) par les cantons, 49 (42) par le SECO et 11 468 (11 552) par les organisations spécialisées.

Utilisation des fonds

Contrats de prestations avec les organes d'exécution

Depuis un certain temps, des contrats ou des conventions de prestations sont utilisés en vue du pilotage des prestations de l'État. À l'heure actuelle, les contrats de prestations constituent un outil reconnu pour régler le rapport entre l'État et les organismes à but non lucratif, notamment dans les domaines social, de la santé et de la formation. La CFST a conclu de tels contrats depuis 2015 avec les organes d'exécution. Les contrats de prestations avec les organes d'exécution se fondent sur la décision du Conseil fédéral du 2 juillet 2014 relative à l'optimisation des ordonnances et de l'exécution en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (projet VVO 2010). Elle indique que le DFI doit «faire en sorte que la CFST renforce ses tâches de coordination au moyen des contrats de prestations conclus avec les organes d'exécution».

Depuis 2021, il existe des conventions de prestations selon le nouveau modèle actualisé, pour tous les organes d'exécution. Il s'agit d'un contrat de prestations d'une durée illimitée mais résiliable, accompagné d'un catalogue de prestations à convenir chaque année, mentionnant la quantité et le montant de l'indemnisation des activités. En 2022, les catalogues de prestations pour 2023 ont été élaborés et adoptés.

Contacts avec les assureurs-accidents

La Suva et les assureurs enregistrés auprès de l'Office fédéral de la santé publique OFSP selon l'art. 68 LAA fournissent chaque année à la fin août leurs prévisions concernant les primes nettes escomptées pour le prochain exercice. En se fondant sur ces informations, le secrétariat calcule les recettes probables générées par le supplément de prime destiné à la prévention des accidents et des maladies professionnels. Ces chiffres servent de base au budget. Les assureurs annoncent les résultats définitifs de leurs primes nettes après la clôture de leur exercice annuel. Le prélèvement et le virement du supplément de prime sont contrôlés tous les ans par un organe de révision externe qui adresse à la CFST un rapport de révision. Cette année encore, aucune remarque n'a été émise à ce sujet.

Révision

La CFST peut procéder elle-même à la révision des décomptes des organes d'exécution ou les faire examiner par un organe de révision conformément à l'art. 96, al. 3 OPA. Elle a fait usage de cette possibilité et fait réaliser, par le secrétariat, des contrôles par sondages des décomptes des organes d'exécution de la loi sur le travail pour l'année 2022. Par ailleurs, les comptes de la Suva, des organes d'exécution cantonaux et fédéraux et des organisations spécialisées ont été contrôlés par leurs propres organes de révision.

Budget

La sous-commission des finances et du budget a pour tâche de présenter un projet de budget à la CFST (cf. p. 11). Le budget de l'année 2023 et le budget-cadre 2024 ont été adoptés lors de la séance d'automne de la CFST.

Comptes annuels

Pour un total des produits de 128 642 134 francs et des charges de 126 317 306 francs, le compte séparé 2022 relatif à l'utilisation du supplément de prime destiné à la prévention des accidents et des maladies professionnels affiche un solde créditeur de 2 324 828 francs. Ce compte séparé peut être obtenu auprès du secrétariat de la CFST, Alpenquai 28b, 6005 Lucerne, ekas@ekas.ch ou par téléphone au 041 419 59 59.

Aspects juridiques

Lois et ordonnances, nouveautés au niveau lois

Au cours de l'année écoulée, la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA; RS 832.20) n'a enregistré aucune modification sous son titre sixième, déterminant pour la sécurité au travail.

Nouveautés au niveau ordonnances

Au cours de l'exercice, l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA; RS 832.30) n'a pas été modifiée. Le 18 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (ordonnance sur les travaux de construction, OTConst). L'ordonnance révisée sur les travaux de construction est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Nouveautés au niveau loi et ordonnance sur le thème COVID-19 qui concernent la CFST

L'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (ordonnance COVID-19 situation particulière) a été abrogée le 17 février 2022. Les contrôles d'hygiène effectués par les organes d'exécution de la LTr et la Suva ont également cessé à cette même date. En revanche, la loi COVID-19 n'a subi aucune modification au cours de l'année sous revue dans le domaine qui intéresse la CFST. Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2023, les al. 2 à 4 de l'art. 4 de la loi COVID-19 ont été abrogés et seul l'al. 1 est encore en vigueur.

Règlement

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a approuvé le nouveau règlement de la CFST le 26 avril 2022. Ce dernier remplace la version datant de 1983.

Directives

Dès qu'une mise à jour est nécessaire, les directives sont remaniées sur mandat de la CFST au sein de la commission spécialisée compétente et publiées par la CFST. Au cours de l'exercice sous revue, la CFST a adopté la «Directive Laboratoires» (CFST 1871).

Guide pour la sécurité au travail: www.guide.cfst.ch

Le Guide pour la sécurité au travail de la CFST constitue un recueil de référence complet sur la sécurité et la protection de la santé au travail. Un système de recherche par mot-clé et de nombreux liens permettent de trouver rapidement les informations recherchées.

Le Guide de la CFST est uniquement disponible sous forme électronique (www.guide.cfst.ch).

Manuel CFST de la procédure d'exécution pour la sécurité au travail

Ce manuel (CFST 6030) est un outil précieux destiné en particulier aux collaborateurs des organes d'exécution chargés de la procédure d'exécution en matière de sécurité au travail. En 2022, un groupe de travail a été chargé de la révision du manuel de la CFST afin d'adapter la procédure extraordinaire qui y est réglée de façon à mieux garantir une égalité de traitement entre les entreprises des branches où la procédure extraordinaire est généralement appliquée et celles qui appliquent majoritairement la procédure ordinaire. Les travaux se poursuivront également en 2023.

Banque de données relatives à l'exécution de la CFST conformément à l'art. 69a OPA

La banque de données relatives à l'exécution (BDE) permet de recueillir des données provenant de différentes sources (Suva, assureurs privés, OFS, ICT, SECO et organisations spécialisées) et de les mettre à la disposition des utilisateurs autorisés. Cette banque de données fournit aux organes d'exécution les coordonnées d'entreprises en Suisse et leur permet ainsi de travailler plus efficacement et d'avoir une vue sur leurs activités réciproques. Elle évite également les doublons dans le cadre de l'exécution.

La CFST a chargé le groupe de travail ad hoc «Données d'accident», dirigé par Clarissa Kiener (secrétariat de la CFST), de compléter les données de la BDE en vue d'assister les inspections cantonales du travail dans leur tâche de prévention orientée sur les risques. Le groupe de travail se compose de représentants des organes d'exécution, des assureurs privés, du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) et du secrétariat de la CFST. La première étape a consisté à optimiser les données existantes. Il sera ainsi possible de mieux couvrir les besoins des inspections cantonales du travail à partir du 1.1.2023, sans avoir à demander des données supplémentaires aux assureurs.

Le secrétariat de la CFST s'assure que les dispositions juridiques des art. 69a à j OPA sont respectées et les ajustements éventuellement nécessaires effectués. Des corrections et améliorations sont apportées dans le cadre de la maintenance.

La banque de données relatives à l'exécution (BDE) n'est pas gérée par la CFST. Elle est constituée de deux systèmes appartenant l'un à la Suva et l'autre au SECO. La CFST a donc signé des conventions de prestations avec la Suva et le SECO pour garantir l'exploitation, la maintenance ainsi que la mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection des données. Ces mandats de prestations selon l'art. 69h OPA sont actualisés annuellement. Il existe également des contrats d'assistance et de maintenance avec des partenaires externes.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence des organes d'exécution dans les entreprises assurées contre les accidents professionnels auprès de la Suva est définie dans la banque de données relatives à l'exécution en s'appuyant sur la méthode des caractéristiques d'entreprise.

Un échange d'expériences a eu lieu le 23 novembre 2022 à Berne entre les organes d'exécution, APP Conseil en organisation SA et Marlogic Sàrl.

La CFST a pris acte le 18 mars 2022 du rapport d'activité 2021 relatif à l'exploitation de la BDE.

Information et communication

Publications

Rapport annuel 2021

Les organes d'exécution présentent chaque année à la CFST un rapport sur leur activité en matière de sécurité au travail (cf. art. 58 OPA). Le rapport annuel 2021 a été traité par la CFST le 18 mars 2022 et adopté à l'intention du Conseil fédéral. Celui-ci l'a approuvé le 26 août 2022.

Communications

La CFST a publié deux éditions de sa revue Communications au cours de l'exercice. Le numéro 94 a été consacré au thème «Sécurité des produits», tandis que le numéro 95 a traité principalement de la première cause d'accident.

Les revues peuvent aussi être consultées et téléchargées sur Internet. Une newsletter permet aux personnes intéressées de s'informer sur la publication de Communications.

Des exemplaires isolés de la revue Communications peuvent être obtenus gratuitement dans la limite des stocks disponibles auprès du secrétariat de la CFST (www.cfst.ch/communications).

Brochures d'information

Sur mandat de la CFST, un groupe de travail a élaboré la brochure «Sécurité au travail et protection de la santé en cas d'interventions sur véhicules à gaz». Elle vise à contribuer à ce que soient mises en œuvre les précautions requises et les mesures nécessaires lors de telles interventions dans le cadre professionnel. Publiée le 1^{er} juillet 2022, cette brochure est le fruit de l'étroite collaboration entre la CFST, les organes d'exécution, l'UPSA et d'autres spécialistes de la branche.

Listes de contrôle

En collaboration avec les organes d'exécution, des spécialistes de la boucherie-charcuterie et le centre de formation pour l'économie carnée suisse ABZ Spiez, un groupe de travail de la CFST a élaboré quatre nouvelles listes de contrôle pour l'économie carnée. Ces listes de contrôle aident les entreprises de la branche à procéder à la détermination des dangers et à mettre en œuvre les mesures requises.

Études

Sur mandat de la CFST, la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest FHNW a réalisé une étude intitulée «La statistique suisse des accidents professionnels en comparaison internationale». Cette étude avait pour objectif d'analyser la raison des différences dans les statistiques des accidents professionnels entre les divers pays européens. Sur cette base, ces statistiques ont été rendues comparables dans le cadre d'une simulation contrefactuelle. L'étude et sa fiche thématique ont été publiées en avril 2022.

Passeports de sécurité CFST

Le passeport de sécurité personnel (CFST 6090, édition rouge) a été commandé en grand nombre cette année encore: 5521 exemplaires en allemand, 10 691 en français, 1309 en italien et 793 en anglais ont été livrés en 2022, soit un total de 18 314 exemplaires. Depuis sa première édition en juin 2011, la CFST en a ainsi distribué 203 861 exemplaires.

Le passeport de sécurité personnel dans le domaine du prêt de personnel (CFST 6060, édition verte) reste lui aussi très demandé: 10 085 exemplaires en allemand, 8763 en français et 1503 en italien ont été livrés en 2022, soit un total de 20 351. Depuis sa première édition en octobre 2009, la CFST en a remis 325 722 exemplaires.

Newsletter de la CFST

La newsletter de la CFST paraît en allemand et en français. Elle est adressée aux organes d'exécution par voie électronique sous forme de fichier PDF. Elle informe des décisions de la CFST et des communiqués de presse importants. Elle constitue ainsi un précieux moyen d'information et renforce la communication entre les organes d'exécution et la CFST. Durant l'exercice, les numéros 59 (10.2.2022), 60 (25.4.2022), 61 (6.9.2022) et 62 (23.11.2022) ont été publiés.

Site Internet

Le site Internet de la CFST – en allemand: www.ekas.ch, en français: www.cfst.ch, en italien: www.cfsi.ch, en anglais: www.fcoss.ch – est mis à jour régulièrement et suscite un vif intérêt. Ce site constitue la plateforme de communication de la CFST avec l'extérieur. La plupart des publications et de nombreuses directives de la CFST y sont disponibles gratuitement et peuvent être téléchargées au format pdf. Durant l'exercice, ce site a subi des améliorations et des extensions supplémentaires.

Un «espace protégé» est aménagé pour les organes d'exécution et les membres de la commission. Par le biais de celui-ci, ces deux cercles de bénéficiaires reçoivent les informations qui leur sont spécialement destinées.

Un espace protégé par mot de passe est également aménagé pour les responsables de branche. Il existe en outre un espace protégé pour les membres de la commission d'examen de la CFST et les membres des commissions spécialisées 13, 22 et 23 ainsi que du groupe de travail «Actualisation des conventions de prestations OE».

Campagnes

Nouvelle action de prévention «Laboratoire du leadership. Votre engagement en faveur de la sécurité et de la santé profite à votre entreprise»

Comprenant un guide, un autotest et des liens vers des offres concrètes soigneusement sélectionnées, le portail en ligne destiné aux petites entreprises du secteur des services a été mis en ligne en février 2022. Depuis son lancement, plus de 43 000 utilisateurs l'ont visité et près de 3000 autotests ont été réalisés.

Les personnes intéressées ont à leur disposition 46 offres en allemand, 35 en français et 32 en italien.

Composé d'un représentant de la CFST, du BPA, de Promotion Santé Suisse, de la Suva et du SECO, le groupe d'experts gère le portail et complète les offres tous les trimestres.

Campagne de sensibilisation des employeurs «Hé chef! Hé cheffe!»

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2021, la CFST a décidé de lancer une action de sensibilisation des employeurs à la sécurité au travail et à la protection de la santé et institué à cet effet un groupe d'accompagnement dirigé par Matthias Bieri (secrétariat de la CFST). L'action a continué à être développée au cours de l'exercice avant d'être lancée en septembre 2022 sous le nom de «Hé chef! Hé cheffe!». L'objectif de cette action est de sensibiliser les employeurs qui, jusqu'ici, ne se sont pas ou pas suffisamment penchés sur le thème de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Cette campagne montre les avantages à aborder ce thème ainsi que les moyens sur lesquels les employeurs peuvent s'appuyer. Le site Internet www.he-chef.ch a été créé pour y retrouver toutes les informations.

Campagnes de prévention des organes d'exécution

La CFST soutient avec ses fonds les campagnes de prévention des organes d'exécution, qui les mettent en œuvre dans leurs domaines d'exécution. Les activités des cantons sont présentées dans ce rapport aux p. 32 et 33, les activités de la Suva aux p. 56 et 57.

Journées

Journée de travail et Journée destinée aux organismes responsables 2022

Les 9 et 10 novembre 2022, la Journée de travail et la Journée destinée aux organismes responsables ont eu lieu pour la deuxième fois sous forme hybride, en présentiel au Palais des Congrès de Bienne et virtuellement en livestream. Environ 350 personnes ont assisté sur place aux deux journées et quelque 100 personnes se sont inscrites au livestream.

Les Journées se sont déroulées en deux langues, avec interprétation simultanée. Les exposés de la Journée des organismes responsables ont porté sur les thèmes suivants:

- STPS et jeunes travailleurs
- Appréciation des dangers
- Expériences pratiques, exposés proposés par les solutions MSST.

L'accent a été mis sur l'information et la participation active des organismes responsables des solutions MSST interentreprises.

Les exposés et discussions de la Journée de travail ont porté sur les thèmes suivants:

- ASADO et formation
- Culture de la prévention des organes d'exécution
- Hygiène du travail et médecine du travail
- Thèmes liés à l'exécution.

Le temps fort de la journée a été la table ronde sur le thème de la «culture de prévention des organes d'exécution», animée par Sonja Hasler.

Ces Journées ont offert une possibilité bienvenue de formation complémentaire aux participants. L'échange mutuel d'informations et d'expériences a été très apprécié et a eu des répercussions positives sur l'évaluation de ces manifestations. Les podcasts des exposés et de la table ronde mis en ligne après les Journées ont été téléchargés au total 6321 fois. Les avis et les propositions de thèmes à aborder seront pris en considération lors de la préparation des prochaines Journées de la CFST.

Réseautage

Relations avec les offices fédéraux et autres institutions

Comme à l'accoutumée, les relations avec les offices fédéraux importants pour la CFST – notamment avec l'Office fédéral de la santé publique OFSP et le Secrétariat d'État à l'économie SECO (notamment la Direction du travail) – ont été bonnes. Il en a été de même en ce qui concerne les contacts que la CFST a entretenus avec l'Office fédéral de la justice. Ces trois offices fédéraux collaborent aussi au sein des commissions spécialisées de la CFST.

Au cours de l'exercice, la CFST a continué d'entretenir des contacts avec la section Assurance-accidents, prévention des accidents et assurance militaire de l'OFSP. Le secrétariat a échangé régulièrement des informations avec cet office, ce qui facilite aussi la coordination des travaux en rapport avec la promulgation ou l'abrogation de réglementations dans le domaine de la sécurité au travail.

Des discussions constructives ont également eu lieu avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, notamment l'unité Formation professionnelle supérieure, en relation avec les questions d'organisation de l'examen professionnel fédéral de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé et en lien avec la création de l'examen professionnel supérieur.

La CFST échange régulièrement des informations avec le groupe de coordination et le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents SSAA afin de se renseigner sur l'évolution des accidents. Le SSAA s'engage également dans le groupe de travail de la CFST concernant les données des accidents pour la banque de données relative à l'exécution (voir p. 18).

Elle collabore étroitement également avec l'Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs AIPT. Des contacts sont entretenus avec l'Association des offices suisses du travail AOST.

Il y a aussi lieu de mentionner les bons contacts échangés avec le Bureau de prévention des accidents BPA et la Fondation Promotion Santé Suisse.

Affaires internationales

La CFST est membre associé de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) dont le siège est à Genève. Anja Zyska Cherix, médecin et membre de la CFST, est suppléante du président du comité Secteur de la santé. Martin Gschwind (représentant sans droit de vote d'un membre de la CFST) est l'un des deux vice-présidents du comité Chimie. Olivier Favre (représentant sans droit de vote d'un membre de la CFST) est l'un des vice-présidents du comité pour la sécurité des machines et systèmes.

Des contacts ont lieu avec l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA). C'est notamment Matthias Bieri qui a participé aux séances du Point Focal Suisse en qualité de représentant du secrétariat, ce qui a assuré les contacts avec l'agence à Bilbao (Espagne). La campagne européenne pour les années 2020 et 2022 «Pour un travail sain: allégez la charge!» a concerné la prévention des troubles musculo-squelettiques liés au travail.

Foires et salons

La CFST a été représentée par un stand au salon professionnel *ArbeitsSicherheit Schweiz 2022* et a tenu quatre exposés dans ce cadre. Le salon professionnel a été largement utilisé comme possibilité de réseautage.

Activité du service spécialisé MSST

Accompagnement des responsables de branche

Le suivi des solutions MSST interentreprises par les représentants des organes d'exécution compétents (ICT, SECO et Suva) revêt une importance primordiale. Cela permet de garantir que les enseignements tirés de l'exécution de la directive MSST sont directement intégrés dans les organismes responsables des différentes solutions MSST, afin d'améliorer en permanence ces dernières. Les responsables de branche sont notamment très engagés dans le processus de recertification. En raison du niveau d'exigences et de la complexité des missions, des responsables/spécialistes de branche ont été soutenus lors de 21 événements des organismes responsables.

Mise en œuvre du concept de cours ASADO pour l'exécution uniforme de la directive MSST

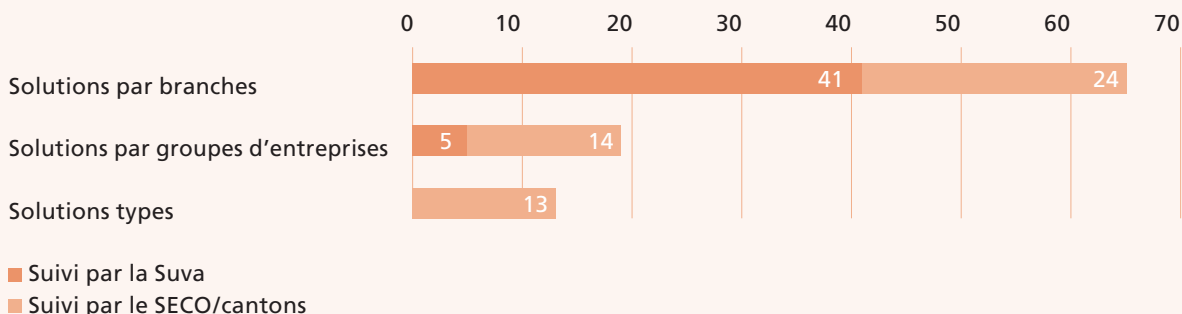
Au cours de l'exercice sous revue, 159 collaborateurs des organes d'exécution chargés des contrôles du système MSST ont été formés aux modifications liées au nouveau concept de mise en œuvre de la directive MSST (CFST 6056) et au manuel MSST destiné aux organes d'exécution (CFST 6071) dans le cadre de sept cours ASADO en présentiel (en allemand et en français). L'échange d'expériences entre les collaborateurs des organes d'exécution a été au cœur de cette formation complémentaire. Les cours ASADO en présentiel se poursuivront en 2023.

Suivi des solutions par branches, par groupes d'entreprises et des solutions types

Au cours de l'exercice, 65 solutions par branches, 19 solutions par groupes d'entreprises et 13 solutions types ont été gérées et accompagnées. Deux solutions par branche et une solution par groupe d'entreprises ont été présentées au service spécialisé MSST pour la première certification, et une équipe d'experts a assuré leur suivi. La commission spécialisée 22 a ensuite soumis les propositions d'adoption à la CFST, laquelle les a toutes approuvées à l'unanimité. Une prolongation a été demandée pour deux solutions par branche, l'approbation par la commission spécialisée 22 est en suspens.

La Suva assure le suivi technique des 46 solutions MSST interentreprises appartenant à son domaine de compétence. La responsabilité technique des 38 solutions MSST interentreprises relevant du domaine de compétence des inspections cantonales du travail ainsi que des 13 solutions types a été confiée à l'Inspection fédérale du travail du SECO, avec le soutien de collaborateurs qualifiés de chaque inspection cantonale du travail. Le service spécialisé MSST de la CFST est chargé du suivi administratif de toutes les solutions MSST interentreprises.

Suivi des solutions par branches, par groupes d'entreprises et des solutions types



Recertification des solutions par branches, par groupes d'entreprises et des solutions types

La procédure de recertification a été poursuivie sur la base de critères d'évaluation uniformes afin d'améliorer constamment la qualité de ces solutions MSST et de garantir leur adaptation aux changements structurels en cours. Au cours de l'exercice, 26 solutions MSST interentreprises ont été recertifiées.

Les audits de recertification des solutions par branche, par groupes d'entreprises et types ont été réalisés par les responsables de branches, en partie en collaboration avec des spécialistes de branches des cantons, sur la base d'exigences majeures/mineures standardisées. L'appel aux spécialistes MSST, la formation complémentaire, l'appréciation des dangers, les axes principaux de la prévention et la participation des travailleurs ont constitué à cet égard des aspects prioritaires. Depuis cette année, les responsables de branche de la Suva établissent également leurs rapports de recertification avec l'application CodE du SECO. Ainsi, c'est la première fois que tous les rapports ont été établis de manière uniforme avec un seul outil.

Remise de diplômes d'ingénieurs de sécurité à Berne

La cérémonie de remise des diplômes aux ingénieurs de sécurité s'est déroulée au Kursaal à Berne le 1^{er} juillet 2022. 34 candidats au total ont terminé avec succès le cours spécialisé de la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST). Les diplômés peuvent désormais soutenir activement les entreprises dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Cette formation complémentaire leur permet d'encourager l'intégration de divers aspects liés à la sécurité à tous les niveaux de la gestion des entreprises et de conseiller ces dernières de manière ciblée.

Thème prioritaire du rapport annuel 2022 de la CFST

Les cours ASADO de la CFST

Après une longue interruption, la CFST organise à nouveau des cours «ASADO» (MSST pour les organes d'exécution) depuis début 2022. Ces cours servent à la formation complémentaire des organes d'exécution.

Organisés sur deux jours, ils abordent d'une part les objectifs et le contenu des contrôles du système MSST ainsi que les procédures et documents y afférents. D'autre part, ces cours servent à échanger des expériences, à clarifier des questions et à apprendre à se connaître.

Ils sont organisés dans l'esprit des objectifs stratégiques de la CFST. La CFST entend promouvoir la formation de base et complémentaire des organes

d'exécution et parvenir à ce que ces derniers contrôlent et conseillent de manière plus uniforme.

Objectifs et contenu

Les cours ASADO servent à uniformiser le niveau de connaissances, l'utilisation des moyens auxiliaires ainsi que la documentation et le décompte. L'objectif est de garantir que les contrôles MSST se déroulent selon les mêmes critères dans toute la Suisse et que toutes les entreprises soient traitées de la même manière.

Ces cours permettent aux inspecteurs d'acquérir des compétences pertinentes pour les contrôles du système MSST, notamment les bases légales, les processus et les outils pour les contrôles du système MSST. Ces thèmes sont discutés et en grande partie développés dans le cadre des cours. En outre, les cours traitent de la gestion des situations délicates et encouragent la collaboration et l'échange d'informations entre les organes d'exécution.

Pour que les cours ASADO permettent un échange d'expériences efficace, ils ont lieu en groupes mixtes. Des inspecteurs expérimentés partagent leurs connaissances avec les nouvelles recrues et les représentants des différents organes d'exécution échangent entre eux leurs conclusions. Ces cours offrent par ailleurs aux inspecteurs la possibilité de donner un feed-back à la commission spécialisée 22 «MSST» de la CFST.

Bases révisées

Ces dernières années, divers documents de base traitant de la réalisation des contrôles MSST ont été remaniés. C'est p. ex. le cas du concept de mise en œuvre de la directive MSST, qui définit les principes d'exécution pour les organes d'exécution. Les nouveautés sont enseignées dans ces cours. Les critères et les questions de contrôle sélectionnées pour les contrôles MSST sont également abordés. Exemple: quand une détermination des dangers est-elle considérée comme satisfaite? Comment les formations devraient-elles être suivies par les entreprises? Quelles formations complémentaires sont exigées des spécialistes?

Depuis quelques années, des thèmes prioritaires sont également définis pour les contrôles MSST. Les organes d'exécution doivent alors vérifier ces aspects de manière plus poussée dans les entreprises pendant une certaine période. Le thème prioritaire actuel pour l'exécution est les produits chimiques. L'importance et la mise en œuvre de ces thèmes font également partie des cours ASADO.

La directive CFST 6508 («directive MSST»), sur laquelle repose l'ensemble de la systématique MSST, est bien entendu également traitée dans ces cours. Sur la base de cette directive, la CFST prescrit les contrôles du système MSST, dans le cadre desquels le système de sécurité doit être analysé et amélioré dans les entreprises. Les entreprises doivent ainsi être amenées à adopter une approche systématique et globale de la thématique de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Les cours ASADO auront lieu régulièrement à l'avenir. D'une part, pour transmettre la systématique MSST aux nouveaux inspecteurs et, d'autre part, pour permettre aux représentants des organes d'exécution d'approfondir leurs connaissances et d'échanger en continu.

Formation de base et complémentaire

Cours de formation CFST

Sur mandat de la CFST, la Suva met sur pied des cours à l'intention des ingénieurs de sécurité. Lesdits cours sont reconnus par l'OFSP, conformément à l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail. Des représentants de la Suva, des organes d'exécution de la loi sur le travail, des organisations spécialisées et des partenaires sociaux collaborent à ces cours en tant que chargés de cours.

Une commission d'examen a été instituée depuis l'entrée en vigueur du Règlement d'examen des spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6057) le 1^{er} janvier 2012 (cf. Commission d'examen, page 14).

22 personnes ont terminé avec succès le cursus d'ingénieur de sécurité. La répartition par langue est la suivante: 12 personnes (année précédente: 12) ont réussi l'examen en allemand et 10 (année précédente: 13) en français.

Au cours de l'exercice sous revue, un cours pour ingénieurs de sécurité a été proposé en allemand (année précédente: deux) et un en français (année précédente: un).

Voir également p. 52, partie Suva.

Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec brevet fédéral

Au cours de l'exercice, 198 personnes (année précédente: 207) ont passé avec succès l'examen professionnel de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec brevet fédéral. Au total, 256 candidats de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin ont participé à l'examen (taux de réussite: 77,3%).

En outre, 27 brevets fédéraux (année précédente: 63) ont été délivrés sans examen en application des dispositions transitoires du règlement d'examen. Le délai pour la disposition transitoire a expiré le 6 août 2022. Les titulaires de ce brevet sont reconnus depuis 2018 comme spécialistes de la sécurité au travail.

Depuis 2019, la CFST verse une «prime de réussite» aux diplômés de l'examen professionnel. Au cours de l'exercice sous revue, 122 personnes ont ainsi reçu un montant moyen de 3090 francs.

Experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec diplôme fédéral

Au cours de l'exercice sous revue, l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS a poursuivi le projet de création d'un examen professionnel supérieur, que la CFST soutient. En 2022, l'ébauche de règlement d'examen et de directives a pu être mise en consultation auprès des milieux spécialisés intéressés. Les réponses à la consultation ont donné lieu à des adaptations mineures. Les documents corrigés ont été soumis au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation pour examen préliminaire. L'équipe de projet de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS est accompagnée par la Haute école fédérale en formation professionnelle. La CFST est représentée directement et indirectement, via les organes d'exécution, au sein de l'équipe de projet.

Les premiers examens sont prévus pour fin janvier 2025.

DAS Work + Health

Le cursus modulaire DAS Work+Health des Universités de Zurich et Lausanne intègre les approfondissements spécialisés en hygiène du travail et médecine du travail. Les modules fondamentaux traitent de thèmes qui concernent aussi bien les médecins du travail que les hygiénistes du travail. Ces thèmes sont ensuite approfondis dans les modules spécialisés. Ce cursus se veut avant tout une formation spécialisée au niveau universitaire dans le domaine de la santé au travail en Suisse. Son programme sera remanié en vue de sa mise en œuvre à partir de 2024, afin de créer des synergies avec les cours préparatoires au nouvel examen professionnel supérieur d'experte/expert STPS.

Le cursus actuel 2022–2024 est suivi par 12 personnes pour la spécialisation en médecine du travail et 9 pour la spécialisation en hygiène du travail, sachant que pour la spécialisation en médecine du travail, seule 1 personne suit le cursus complet. 5 personnes ont également suivi des modules isolés.

Le cursus DAS Work+Health bénéficie d'un soutien financier déterminant de la CFST. La CFST est représentée par deux personnes au sein des organes de pilotage: la Dre Anja Zyska Cherix (cheffe de la division médecine du travail à la Suva) au sein du conseil d'administration (leading board) et Christophe Iseli (SECO) au sein du conseil consultatif (advisory board).

Les enseignants sont des experts nationaux et internationaux, mais aussi des représentants de la Suva et des organes d'exécution de la loi sur le travail. Le comité d'enseignement du DAS Work+Health se compose du professeur David Vernez à Lausanne, du professeur Holger Dressel à Zurich ainsi que de Sven Hoffmann qui est chargé de programme.

Compétence et organisation

Compétence

En Suisse, 566 955 lieux de travail étaient enregistrés en 2022, dont environ 493 764 étaient surveillés par les inspections cantonales du travail (ICT). Celles-ci contrôlent l'application des prescriptions sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Les ICT assument également d'autres tâches dans le cadre de l'exécution de textes législatifs fédéraux ainsi que de lois et d'ordonnances cantonales. Elles doivent en premier lieu pourvoir à l'exécution de la loi sur le travail (LTr). Cette loi contient, avec les approbations des plans des bâtiments à construire et à transformer pour certaines catégories d'entreprises, d'une part, et l'exécution de la protection générale de la santé (prescriptions concernant le temps de travail et le temps de repos, ordonnances 3 et 4 relatives à la LTr), d'autre part, un précieux instrument de prévention des accidents.

La loi fédérale sur l'assurance-accidents oblige toutes les entreprises qui occupent des travailleurs en Suisse à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elles doivent pour cela prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données.

Les inspecteurs du travail au sein des cantons conseillent et soutiennent les entreprises dans la mise en œuvre de ces mesures. Ils évaluent les plans des entreprises industrielles et artisanales dès la procédure d'autorisation de construire, rédigent des rapports techniques et officiels, délivrent les autorisations pour le travail de nuit et du dimanche et vérifient, lors de visites d'entreprises, si la sécurité au travail et la protection de la santé sont garanties.

Organisation

Les inspections du travail de Suisse sont des organisations cantonales individuelles qui présentent une structure et une organisation distinctes selon l'organe d'exécution cantonal. L'Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs (AIPT) regroupe les inspections cantonales du travail de Suisse et l'inspection du travail de la Principauté de Liechtenstein. Elle représente et soutient les inspections cantonales du travail dans le développement des conditions-cadres légales, et coordonne la mise en œuvre des bases légales dans les cantons. Elle représente les intérêts de ses membres au sein de différents organes, notamment de la CFST.

Le tableau 3 indique dans sa première ligne, en chiffres absolus, le nombre de collaboratrices et collaborateurs des ICT affectés à l'exécution de la LAA. Par rapport à l'année précédente, l'effectif du personnel a augmenté d'environ 2,6% (+6 personnes). La deuxième ligne représente le nombre d'unités de personnel chargées de l'exécution de la LAA auprès des ICT. La comparaison montre qu'en 2022, les tâches liées à la prévention des accidents du travail ont été effectuées par moins d'inspecteurs. Les indications se basent sur les données qui ont été communiquées à la CFST par les cantons. En raison de divers changements organisationnels dans les cantons, certains écarts peuvent apparaître.

Pour une meilleure comparabilité entre cet exercice et les années précédentes, les trois dernières années sont représentées (cf. notamment au paragraphe «Contrôles»).

Tableau 3: personnel

	2020	2021	2022
Nombre de collaborateurs affectés à l'exécution de la LAA	225	217	223
Unités de personnel LAA	39	43	40

Contrôles

Contrôles en entreprises

Pour honorer leur mandat légal d'exécution, les cantons mettent en œuvre, dans le cadre de leur domaine de compétence, les contrôles et procédures nécessaires à des postes de travail fixes et mobiles. En 2022, les inspections cantonales du travail ont effectué au total 12 464 visites d'entreprise (2021: 16 490), dont 3 945 étaient des contrôles MSST. Les mesures de protection contre le coronavirus ont également été contrôlées jusqu'au 16 février 2022 lors des 12 464 visites d'entreprise indemnisées par la CFST. En 2020 et 2021, les contrôles supplémentaires des mesures de protection contre le coronavirus ont permis de réaliser beaucoup plus de visites d'entreprises et de contrôles du système MSST que les autres années.

Les lignes ci-après du tableau 4 renseignent sur le nombre de lettres de confirmation transmises aux entreprises ainsi que sur le nombre de sanctions/d'avertissements et de décisions exécutoires en cas d'infractions à la loi.

Les avertissements adressés conformément à l'art. 62 OPA ont baissé par rapport à l'année précédente. 49 décisions selon l'art. 64 OPA ont été prononcées en 2022.

Les autorisations de déroger aux prescriptions en vertu de l'art. 69 OPA ont augmenté. Le temps effectif par activité a légèrement baissé par rapport à l'année précédente et a ainsi poursuivi sa stabilisation après l'année 2020 marquée par la pandémie (env. 63 000 heures; 2021: env. 66 000 heures).

Tableau 4: activités des inspections cantonales du travail et temps consacré par les ICT

	2020	2021	2022
Nombre de visites d'entreprises et de contrôles du système MSST ¹	28 702	16 490	12 464
dont contrôles du système MSST	2 389	2 628	3 945
Nombre de lettres de confirmation	9 149	8 985	8 119
Nombre d'avertissements, art. 62 OPA	278	185	108
Nombre de décisions, art. 64 OPA	53	0	49
Autorisations de déroger aux prescriptions, art. 69 OPA	1	0	5
Total des heures consacrées par les ICT à la prévention des accidents professionnels	72 588	65 823	62 862
dont pour les visites d'entreprises, y c. contrôles du système MSST et contrôles COVID-19	76 % ²	64 % ²	62 % ²

¹ MSST = Médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail

² Y compris contrôles Covid-19

Thème prioritaire du rapport annuel 2022 de la CFST

Les cantons et les cours ASADO de la CFST

Pour les cantons, les cours ASADO sont utiles à plusieurs titres. Les échanges ouverts entre participants

sont très appréciés car ils favorisent la compréhension entre les organes d'exécution. Ils peuvent notamment servir à expliquer les tâches multiples des inspections du travail. Les cantons peuvent également présenter leurs priorités et expliquer leurs besoins et les défis auxquels ils font face. Pour les inspections cantonales du travail, c'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit d'affecter uniformément les entreprises dans les catégories MSST 3.1 à 3.4. En revanche, la Suva est quant à elle compétente en

premier lieu pour les entreprises présentant des dangers particuliers qui sont classées dans les catégories 3.1 et 3.2. Les cours ASADO sont l'occasion de clarifier des notions et des questions relatives au concept de mise en œuvre de la directive MSST. Ils permettent aussi d'aborder la collaboration et l'échange d'informations, des thèmes importants pour le travail quotidien des inspecteurs du travail, et ce notamment afin de promouvoir une exécution coordonnée. Les contacts noués lors des cours ASADO facilitent la coordination de visites communes avec des représentants d'autres organes d'exécution, comme d'ailleurs les échanges en marge des cours ASADO. De plus, les entretiens personnels permettent de se faire une idée plus large du travail de la personne en face de soi.

Pour les inspections cantonales du travail, il est important d'échanger non seulement avec les autres organes d'exécution mais aussi entre les 26 cantons. Ces derniers disposent d'organisations différentes et leur fonctionnement est aussi disparate. Les échanges d'expériences permettent ainsi de transférer de nombreuses connaissances et un savoir-faire spécifique entre les cantons.

Les cours ASADO servent à renforcer la motivation pour les contrôles MSST dans les cantons et à élaborer ensemble et de manière pragmatique la mise en œuvre de nouveaux outils. Ils constituent un complément important au développement des compétences dans les inspections cantonales du travail.

Prestations de base

Conseil aux entreprises et aux associations

L'inspection du travail est l'interlocuteur privilégié pour de nombreuses questions relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail. Elle reçoit, traite et, au besoin, transfère les nombreuses demandes émanant également de travailleurs. Les contacts s'effectuent la plupart du temps par e-mail ou par téléphone.

Le suivi des solutions MSST interentreprises est en partie assuré par des spécialistes de branches des cantons. Ces spécialistes connaissent la situation des branches et des entreprises. Ils sont régulièrement en contact avec les responsables de branche du SECO et prennent part à la mise en œuvre des actions interentreprises de la CFST (p.ex. la série de brochures «L'accident n'arrive pas par hasard»).

Examens des plans

Les approbations des plans et les examens des plans représentent l'un des instruments de prévention les plus importants et fondamentaux en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans les entreprises. Ils permettent d'informer les organes d'exécution des risques avant le début d'une nouvelle construction ou d'une transformation, et d'imposer les mesures préventives correspondantes. Ces examens des plans évitent également à l'entreprise d'éventuels coûts de modification et d'adaptation ultérieurs. En outre, les contrôles de réception coordonnés (ICT, Suva et organisations spécialisées) assurent une mise en œuvre aussi uniforme que possible des prescriptions légales et permettent un important échange d'expériences.

Durant l'exercice, le nombre de procédures administratives d'autorisation de construire s'est élevé à 11230 (2021: 11644), dont 10468 (2021: 10889) examens des plans et 762 (2021: 755) approbations des plans promulguées.

Activités, projets et campagnes

Antenne intercantonale de prévention LAA

L'Antenne intercantonale de prévention LAA exerce une fonction d'expert axée sur la mise en œuvre à destination des cantons. Elle travaille dans le domaine de la prévention LAA et soutient le traitement des thèmes de prévention de bout en bout (prévention et exécution). L'exécution légale et le contrôle demeurent toutefois du ressort des organes d'exécution cantonaux. Elle fournit ses prestations avec une indépendance professionnelle sur mandat des cantons et dans le cadre d'échanges avec les institutions pertinentes.

Collaboration au sein de groupes de travail et organes

Les inspections cantonales du travail sont représentées au sein de différents organes (notamment CFST, sous-commission «Recensement et coordination des activités de prévention (RCP)» et commissions spécialisées) et collaborent au sein de divers groupes de travail (notamment HOSP, ASADO et qualité des données des accidents).

Journées et conférences

La Journée de l'inspection du travail ainsi que la Journée de travail de la CFST et la Journée de la CFST destinée aux organismes responsables ont pu être réorganisées à l'automne. Ces journées sont des séances d'information importantes qui offrent la possibilité aux spécialistes de développer leur réseau.

Formation de base et complémentaire

Formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé

Les cantons sont représentés activement au sein de l'Association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail (STPS), ainsi que de son comité et de sa commission chargée de l'assurance qualité. Ils nomment plusieurs experts aux examens pour l'examen professionnel de spécialiste STPS. Ils participent aussi activement aux travaux de création de l'examen professionnel supérieur.

Actions et campagnes

Protection de la santé et produits chimiques au poste de travail

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), en collaboration avec les ICT, a lancé une action prioritaire sur le thème «Protection de la santé et produits chimiques sur le lieu de travail» en 2021 et 2022. Au cours de l'exercice sous revue, des cours spéciaux (en ligne) dédiés à cette action prioritaire ont été dispensés par le SECO, à destination du personnel des inspections cantonales du travail. Cette action prioritaire vise à contribuer à accroître le niveau de protection dans les entreprises concernant l'emploi de produits chimiques. Il s'agit, avec l'appui des inspections cantonales du travail sur place, de favoriser une culture de la prévention dans les entreprises de façon à éviter les répercussions négatives sur la santé provoquées par l'utilisation de produits chimiques au travail.



SAFE AT WORK

C'est le 1^{er} janvier 2021 qu'a débuté la solution transitoire pour SAFE AT WORK et que ce label a été dissocié administrativement du secrétariat de la CFST et intégré au secteur offres de prévention de la Suva. Cette situation transitoire a duré deux années, jusqu'au 31 décembre 2022. Durant ces deux années qui ont suivi la fin de «Vision 250 vies», SAFE AT WORK a poursuivi sa collaboration avec les partenaires existants et également travaillé à étendre ses contenus et ses partenariats. Dans le même temps, d'importants préparatifs administratifs ont été entrepris afin d'assurer l'intégration de SAFE AT WORK dans la nouvelle Antenne intercantonale de prévention LAA de l'AIPT et de garantir le respect des dispositions relatives à l'attribution de marchés publics à des tiers à partir de 2023.

Organe de pilotage bien étayé

En 2022, l'organe de pilotage de SAFE AT WORK était constitué de Jürg Marton (chef de division, inspection du travail à l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich, président de la commission technique de l'AIPT et président du groupe de pilotage SAFE AT WORK), Fabrice Sauthier et Christophe Iseli (tous deux de l'Inspection fédérale du travail, SECO), Beat Bachmann (chef de l'inspection du travail du canton de Saint-Gall et président de l'AIPT), Charles Z'Graggen (chef de division de l'Office du travail et des migrations du canton d'Uri, membre de la commission technique de l'AIPT) et Angelos Gerasimou (chef de l'inspection du travail du canton de Bâle-Ville). L'organe de pilotage a pris des décisions relatives à la mise en œuvre des campagnes et aux questions budgétaires. Avec la fin de la solution transitoire le 31 décembre 2022, l'organe de pilotage a été dissous. Sa dernière séance a eu lieu le 30 novembre 2022.

Actions dans l'hôtellerie et restauration: plateforme en ligne en 15 langues

En complément du kit de formation qui comprend des documents prêts à l'emploi et les onze raisons les plus fréquentes d'accidents du travail dans l'hôtellerie et restauration, SAFE AT WORK a créé une plateforme d'apprentissage qui permet de transmettre durablement les contenus du kit de formation existant et de les faire valider via un contrôle d'apprentissage automatique.

Actions dans les services de sauvetage:

documents de formation pour les collaborateurs

Afin d'améliorer la sécurité et la protection de la santé du personnel des services de sauvetage – en particulier les jeunes recrues –, l'Interassociation de sauvetage IAS et SAFE AT WORK ont développé divers documents utiles: le kit de formation propose des présentations prêtes à l'emploi et un guide avec de nombreuses informations de base, des conseils et questions sur les dix thèmes principaux relatifs à la protection des travailleurs dans les services de sauvetage.

Actions dans d'autres branches

- Garages et carrosseries: SAFE AT WORK a créé une plateforme d'apprentissage en ligne qui permet de transmettre durablement les contenus du kit de formation existant et de les faire valider via un contrôle automatique de l'apprentissage.
- Secteur des boucheries et de l'économie carnée: dans le cadre de l'étroite collaboration avec le centre de formation suisse pour l'économie carnée ABZ et l'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV, SAFE AT WORK a de nouveau fourni en 2022 à tous les apprentis la mallette de sécurité de SAFE AT WORK qui a désormais fait ses preuves. De plus, SAFE AT WORK a développé un kit de formation complet, spécialement adapté aux besoins de cette branche. La présentation de ce kit a eu lieu pendant la séance nationale de SAFE AT WORK à Spiez et a été accueillie avec grand intérêt par les organes d'exécution des cantons.
- Administration publique: une application en ligne a été développée pour évaluer le niveau de sécurité et de prévention en matière de violence externe. Cette application est basée sur un questionnaire et permet de réaliser une mesure globale du niveau de sécurité et de prévention dans le cadre des activités quotidiennes et par rapport aux risques de violence externe.
- Substances dangereuses/produits chimiques: élaboration d'un kit de formation interbranches, en complément de l'action prioritaire nationale du SECO.
- Caves: en 2022 également, en collaboration avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA, des mesures du CO₂ ont été effectuées dans des caves sélectionnées en Suisse alémanique et romande afin d'améliorer la sécurité au travail dans ce secteur et de réduire dans le même temps le risque d'accidents du travail très graves et mortels.

Sensibiliser les jeunes à la sécurité au travail: «BE SMART WORK SAFE»

Mise en œuvre de la campagne

Pour la 10^e année de la campagne de sensibilisation «BE SMART WORK SAFE», SAFE AT WORK a maintenu la stratégie «Smartworker» destinée aux jeunes travailleurs. L'idée est de rendre les jeunes attentifs de manière divertissante à l'importance d'un comportement sûr au poste de travail et de montrer les conséquences positives qu'un comportement adapté au travail peut avoir sur leurs loisirs et leur vie privée.

Résultats de l'enquête

Après neuf années, la campagne «BE SMART WORK SAFE» se trouve dans sa troisième phase: la phase d'appréciation. Néanmoins, la sensibilisation et la transmission des connaissances se poursuivent, car de nouveaux apprentis entrent chaque année dans la vie professionnelle. 65% des jeunes interrogés connaissent la marque «BE SMART WORK SAFE», tandis que 92% savent que la campagne porte sur la sécurité au travail. Parmi les personnes interrogées qui connaissent la campagne, 59% s'informent régulièrement sur le sujet et 51% utilisent les plateformes de la campagne pour en savoir plus sur la sécurité au travail.

Transmission des connaissances

La campagne «BE SMART WORK SAFE» joue un rôle important pour les jeunes qui travaillent dans des entreprises où l'on n'aborde pas le thème de la sécurité au travail (18% des personnes interrogées). 95% des personnes qui ont participé à l'enquête réfléchissent toutefois à la sécurité au travail. Après neuf années de campagne, l'objectif de transmission des connaissances a de nouveau été atteint pour 90% des personnes interrogées.

Réseaux sociaux

Le profil Instagram @besmartworksafe demeure toujours moins connu que les autres canaux. Des informations sur la campagne se trouvent sur la page Facebook et sur le site www.bs-ws.ch. 96% des personnes interrogées déclarent pouvoir trouver sur le site toutes les informations dont elles ont besoin pour s'informer sur le thème de la sécurité au travail.

Deuxième année sur TikTok

C'est la deuxième année que TikTok a été utilisé comme réseau social afin de profiter de sa forte durée d'utilisation en Suisse. TikTok permet d'atteindre de nouveaux groupes cibles, car près de la moitié des utilisateurs de TikTok n'ont pas de compte Instagram. Afin d'atteindre les jeunes, des contenus adaptés ont été produits pour répondre à l'évolution du comportement des utilisateurs et aux exigences particulières de TikTok.

Compétence et organisation

Compétence

Le centre de prestations Conditions de travail est subordonné à la Direction du travail au sein du Secrétariat d'État à l'économie SECO. Il assume notamment des tâches de surveillance et d'exécution dans les domaines de la protection de la santé selon la

loi sur le travail (LTr), de la sécurité au travail selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), de la sécurité des installations et des appareils techniques selon la loi sur la sécurité des produits (LSPro) ainsi que de la protection de la santé dans le cadre des différentes procédures prévues par la loi sur les produits chimiques (LChim).

Organisation

Organigramme du centre de prestations «Conditions de travail» (valable depuis le 1^{er} avril 2022)

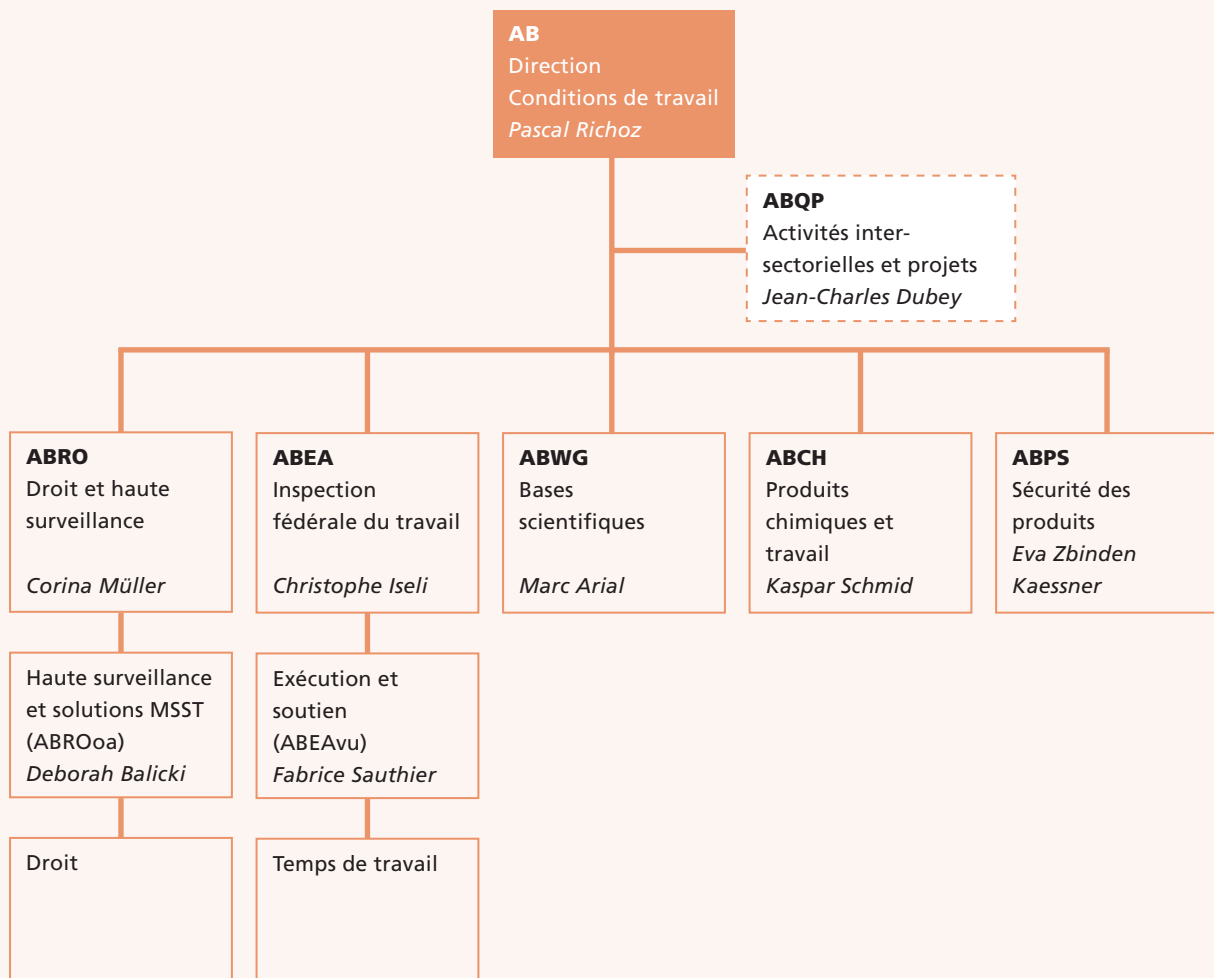


Tableau 5: centre de prestations Conditions de travail

Unité organisationnelle	UP*	UP LAA**
Direction du centre de prestations avec activités intersectorielles et projets	7,8	1,0
Bases scientifiques (ABWG)	7,3	0,8
Droit et haute surveillance (ABRO)	9	1,5
Inspection fédérale du travail (ABEA)	13,1	1,5
Sécurité des produits (ABPS)	5,8	0,1
Produits chimiques et travail (ABCH)	9,5	0,1
Total	52,5	5,0

* UP = unités de personnel ** UP LAA = unités de personnel LAA

Contrôles

Contrôles en entreprises

Exécution et conseil dans les entreprises, y compris celles de la Confédération

Entre 2020 et 2022, les tâches d'exécution et de conseil dans les entreprises, l'Administration fédérale et les entreprises de la Confédération ont évolué de la manière suivante:

Tableau 6: activités de l'Inspection fédérale du travail

	2020	2021	2022
Nombre total de visites d'entreprises	25	42	49
Nombre d'entreprises visitées*	22	34	38
Nombre d'autorisations de déroger aux prescriptions (prises de position)	21	26	29
Nombre de contrôles du système MSST	7	15	17

* Les entreprises peuvent faire l'objet de plusieurs visites.

Thème prioritaire du rapport annuel 2022 de la CFST

Le SECO et les cours ASADO de la CFST

Pour le SECO, les cours ASADO présentent un intérêt à trois niveaux. Premièrement, les inspecteurs du SECO responsables des entreprises de la Confédération profitent de ces cours pour leur travail quotidien.

Deuxièmement, les responsables de branche du SECO retirent des informations importantes de ces cours. Ils élargissent leurs connaissances sur l'exécution dans la pratique. Ils comprennent les attentes envers les entreprises. Ces informations les aident dans leur travail avec les solutions MSST interentreprises.

Troisièmement, le SECO exerçant la haute surveillance des organes d'exécution cantonaux a un intérêt stratégique à ce que l'exécution soit uniforme. Il est de ce fait opportun pour le SECO que tous les inspecteurs cantonaux du travail disposent de

connaissances préalables aussi unifiées que possible. En outre, le SECO est chargé de la formation complémentaire des organes d'exécution cantonaux et veille à ce que les critères de formation soient comparables. Il s'est avéré judicieux que cette formation complémentaire soit organisée notamment via la CFST dans le cadre des cours ASADO. De cette manière, un échange plus large s'établit avec les organes d'exécution et les mandataires comme agriss.

Pour le SECO, les cours ASADO offrent en outre la possibilité d'aborder les actions prioritaires définies

pour la protection de la santé. En règle générale, ces actions sont également prévues comme thèmes prioritaires pour les contrôles MSST. Il est donc opportun d'informer tous les organes d'exécution et les cours sont une bonne occasion pour le faire.

Les cours ASADO abordent également le dualisme entre la loi sur le travail et la loi fédérale sur l'assurance-accidents. Sensibiliser les inspecteurs LAA aux préoccupations de la LTr est à cet égard essentiel. Cela permet de rappeler les principes en matière de procédure et de compétences ainsi que de discuter de l'approche pragmatique.

Prestations de base

Conseils aux associations

Travail des responsables de branche

En 2022, les responsables de branche du SECO ont accompagné 24 solutions par branches, 14 solutions par groupes d'entreprises et 13 solutions types. Cet accompagnement comprend le conseil et le soutien des organismes responsables des solutions MSST inter-entreprises, ainsi que les évaluations périodiques des solutions dans le cadre du processus de recertification de la CFST. En 2022, les responsables de branche du SECO ont par ailleurs été impliqués dans les processus de certification de nouvelles solutions interentreprises.

Examens des plans

Tableau 7: activités d'examens des plans par l'Inspection fédérale du travail

	2020	2021	2022
Nombre d'examens des plans	81	146	72

Surveillance et exécution de la loi fédérale sur l'assurance-accidents LAA

Réponses aux demandes

Les demandes reçues portent souvent sur plusieurs aspects, qu'il n'est pas toujours possible de séparer clairement entre thèmes LTr et LAA. Aussi, les chiffres présentés ci-après incluent également les demandes relatives à la LTr.

Le centre de prestations Conditions de travail a réceptionné en 2022 1828 demandes écrites via l'adresse e-mail centralisée, ce qui représente une hausse de 199 demandes par rapport à l'année précédente. La plus grande partie concernait des questions juridiques et des questions relevant de la compétence de l'inspection du travail. Plus de 50% des demandes ont émané de particuliers, suivies de près de 35% d'entreprises et de moins de 5% respectivement d'autorités fédérales et cantonales, de cabinets médicaux et d'hôpitaux, d'associations ainsi que d'universités et de hautes écoles.

Les thèmes les plus demandés au cours de l'exercice étaient les suivants:

1. Protection de la santé et occupation durant la maternité
2. Permis relatifs à la durée du travail et service de piquet
3. Éclairage, climat des locaux, bruit et vibrations
4. Durée du travail et repos
5. Santé psychique, hygiène et ergonomie

Supervision (controlling) de l'Inspection fédérale du travail concernant l'exécution de la LTr et de la LAA par les cantons

En 2022, neuf inspections cantonales du travail ont été soumises à un audit des systèmes. Par ailleurs, divers suivis pratiques (audits des méthodes et/ou des procédures) ont été conduits. L'accent de ces audits a été mis sur les principales tâches des inspections du travail, à savoir la procédure d'approbation des plans, la procédure d'assujettissement, les contrôles MSST et des durées du travail ainsi que les permis relatifs à la durée du travail. Le potentiel d'amélioration constaté à cette

occasion et les mesures à prendre ont été communiqués par écrit aux inspections concernées.

L'audit des systèmes, les suivis pratiques des assujettissements ainsi que des permis relatifs à la durée du travail ont été réalisés en ligne.

Activités du laboratoire en charge de l'hygiène du travail

Le tableau 8 présente un aperçu des examens effectués en 2022.

Tableau 8: investigations techniques réalisées par le laboratoire en charge de l'hygiène du travail en 2022 (données cumulées par catégorie)

Catégories	Nombre
Climat des locaux et CO ₂	2
Son/acoustique	2
Air, ventilation, particules et particules ultrafines	4
Composés organiques volatils (COV)	3
Lumière/éclairage	2
Germes en suspension dans l'air/hygiène microbienne	2
Vue sur l'extérieur/lumière du jour	2
Champs électromagnétiques	0

Protection de la santé et sécurité au travail lors de l'utilisation de produits chimiques

En vertu du droit sur les produits chimiques, le SECO agit comme l'un des organes d'évaluation des produits chimiques. En collaboration avec d'autres offices fédéraux, le SECO traite les documents de notification de nouvelles substances et d'autorisation de produits phytosanitaires ainsi que de produits biocides. Il évalue si la santé du personnel est suffisamment protégée sur la base des documents du responsable de la mise sur le marché. Des évaluations des risques sont réalisées à cet effet. Le résultat d'une telle évaluation est généralement disponible sous la forme d'une estimation qui compare l'exposition attendue aux valeurs limites toxicologiques (LTr/LChim) et/ou actuarielles (LAA).

Le SECO traite également des projets sans lien direct avec le processus de mise sur le marché.

L'action prioritaire Protection de la santé et produits chimiques sur le lieu de travail menée en collaboration avec les inspections cantonales du travail est entrée dans sa phase de mise en œuvre. La plupart des moyens de communication prévus ont entre-temps été publiés par le secteur Produits chimiques (notamment notice et brochure «Protection de la santé et utilisation de produits chimiques en entreprise», dépliant SICHEM, aperçu du marché suisse des produits chimiques, liste des moyens auxiliaires d'autres sources, SICHEM 1.0). Le thème des produits phytosanitaires a également nécessité une grande vigilance, avec le transfert du service d'homologation des produits phytosanitaires de l'OFAG vers l'OSAV ainsi que les projets de prévention «Toolkit» et «Standard protection de l'utilisateur Produits phytosanitaires» pour promouvoir la protection de la santé dans l'agriculture.

Tous ces travaux et projets servent aussi bien à la protection de la santé qu'à la sécurité des collaborateurs.

Activités, projets et campagnes

Formation de base et complémentaire des inspecteurs du travail

Exposés et activités d'enseignement des collaborateurs du SECO dans le domaine de la sécurité au travail.

Formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé

Le SECO est représenté activement au sein de l'Association faitière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail, ainsi qu'au sein de son comité et de sa commission chargée de l'assurance qualité. Pour l'examen professionnel de spécialiste STPS, le SECO nomme la responsable de l'équipe des auteurs et un grand nombre d'experts aux examens. Le SECO participe aussi aux travaux de création de l'examen professionnel supérieur.

Cours de spécialisation et d'approfondissement pour les inspections cantonales du travail

L'année dernière, 28 cours au total ont été proposés aux inspecteurs cantonaux du travail, dont 13 cours en allemand, 12 en français et 3 bilingues (d/f). Trois cours ont été organisés dans des entreprises externes afin d'établir un lien avec la pratique. Sept cours se sont déroulés en ligne et 18 cours en présentiel, parfois avec communication préalable des aspects théoriques par e-learning.

Journée nationale de l'inspection du travail

La journée annuelle s'est déroulée le 30 août 2022, au stade du Wankdorf, avec 179 participants. Le thème du télétravail a de nouveau été très présent avec la présentation de la nouvelle brochure dédiée à ce sujet et l'organisation d'un atelier très fréquenté durant l'après-midi. L'examen et l'approbation des plans ont également été traités de manière approfondie lors d'un exposé le matin et d'ateliers l'après-midi. Outre les brefs points d'information sur l'actualité des secteurs du centre de prestations Conditions de travail, l'Association Intercantonale pour la Protection des travailleurs (AIPT) et l'Association des offices suisses du travail (AOST) ont également profité de l'occasion pour présenter brièvement leurs associations et leurs activités. Enfin, deux ateliers ont été organisés l'après-midi sur l'action prioritaire en cours Produits chimiques et sur les défis actuels en matière d'exécution de la LTr concernant les travailleurs de plateformes.

Travail de base, recueil de prescriptions et organismes spécialisés

La pandémie a mobilisé une partie de nos ressources durant le premier semestre 2022.

En collaboration avec la FHNW, le SECO a développé un outil qui permet aux inspecteurs d'aborder le thème des risques psychosociaux lors des contrôles en entreprises. Un projet pilote a été mené en 2022 et l'introduction dans l'ensemble des cantons est prévue pour 2023.

Effectuée par différents spécialistes, l'évaluation des risques est un aspect essentiel de la protection de la maternité. Le SECO a élaboré, en collaboration avec les cantons et de nombreux spécialistes, un guide des bonnes pratiques pour évaluer les risques dans le cadre de la protection de la maternité. Destiné aux professionnels qui effectuent ces analyses, ce guide doit servir d'exemple de bonnes pratiques et de moyen auxiliaire.

Collaboration avec l'EU-OSHA, Focal Point Suisse

À la suite de la déclaration de ses membres, le Point Focal Suisse s'est désormais reconstitué comme «think tank», une plateforme de réflexion au niveau national. À partir des études et des campagnes européennes sur les nouveaux risques au travail, il vise à proposer des orientations et des suggestions pour les activités au niveau national et à mettre à disposition les informations.

L'EU-OSHA a clôturé la campagne «Pour un travail sain: allégez la charge!» avec les remises des prix en novembre 2022 ainsi qu'achevé la préparation de la prochaine campagne «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique». Le lancement de cette campagne européenne autour de la numérisation est prévu pour mars 2023 et durera jusqu'à la fin de l'année 2025.

La campagne va s'articuler autour des domaines suivants:

- Le travail sur plateformes numériques
- La robotique de pointe et l'intelligence artificielle
- Le travail à distance
- Les systèmes numériques intelligents
- La gestion des salariés au moyen de l'intelligence artificielle

Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT) de la Commission européenne pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion

En 2022, deux vidéoconférences plénières du CHRIT ont été organisées. Les discussions se sont concentrées sur le plan de travail du CHRIT basé sur le «Cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021–2027: la santé et la sécurité au travail dans un monde du travail en pleine mutation», les répercussions du document de l'UE sur l'inspection du travail et la création d'un groupe de travail sur la «plongée professionnelle».

La campagne du CHRIT 2023–2024 a pour thème «Accidents at work – covering (or partly covering) the proposals on vision Zero, serious accidents at work (mobile equipment), fall from heights, construction, agriculture, road risks».

Un groupe de travail a été créé pour la thématique «Digitisation and the use of machinery and robotics using artificial intelligence», qui rédigera l'année prochaine un rapport correspondant à l'intention du CHRIT, avec des exemples de cas.

Association internationale de l'inspection du travail (AIIT)

Le SECO est un membre actif de l'Association internationale de l'inspection du travail (AIIT). Christophe Iseli occupe le poste de trésorier et de vice-président depuis le début de la législature actuelle 2021–2024.

À l'occasion du congrès des autorités de protection des travailleurs dans le cadre du Sommet du G20 à Bali, l'AIIT a pu présenter son travail de promotion des inspections du travail. De plus, l'ensemble du comité de direction a pu participer à la séance nationale des inspecteurs du travail espagnols à Cuenca et ainsi mieux connaître le fonctionnement de l'inspection du travail dans ce pays.

Articles dans la revue Communications de la CFST

Article de Herzog, Thomas, avril 2022: Objectif: des produits sûrs. Aperçu de la législation sur la sécurité des produits.

Article Schmid, Kaspar & Iseli, Christophe, avril 2022: Devoir de diligence dans l'utilisation des produits chimiques – action prioritaire.

Publications

Valérie Berset Bircher, Céline Brugger, Corina Müller Könz dans *Le télétravail* – Valérie Défago, Jean-Philippe Dunand, Pascal Mahon, éditions CERT et Schulthess, 2022: Protection de la santé et télétravail en droit suisse et international.

Gaudin D. Weissbrodt R. (2022): Évaluation de l'action prioritaire produits chimiques / rapport intermédiaire.

Résumé du SECO (2022): Tritschler et al. (2022): Stress lié au travail, bien-être et conditions de travail des personnes actives entre 2005 et 2019: évolutions et causes potentielles.

Bonvin, J.-M., Cianferoni, N., & Kempeneers, P. (2022): What happens when working time is not recorded. Social policy lessons from a Swiss case study. *sozialpolitik.ch*, 2022(2). <https://doi.org/10.18753/2297-8224-222>.

Cianferoni, N., Perrig, L., & Bonvin, J.-M. (2022): When voices from below are heard: the case of a Swiss online food-delivery platform. dans A. Wilkinson, T. Dundon, P. K. Mowbray, & S. Brooks (Eds.), *Missing voice? Worker voice and social dialogue in the platform economy*. Edward Elgar Publishing.

Cianferoni, N. (2022): Homeoffice et prévention: recommandations du Seco, *Safety-Plus*, 3, 46-47.

Gaillard T, Iff S. Protection de la maternité au cabinet médical. *SMN News* n° 109, automne 2022.

Iff S, Vuissoz A. Rolle der Gynäkologin und des Gynäkologen beim Mutterschutz. info@gynaekologie.05/2022.

Moyens d'information et relations publiques

Publications

Les publications du SECO ont fait l'objet d'une forte demande en 2022. Les quantités commandées via la boutique en ligne ou directement auprès du centre de prestations Conditions de travail du SECO ont été les suivantes:

- 70 452 exemplaires en allemand
- 43 406 exemplaires en français
- 8 252 exemplaires en italien
- **Total: 122 110 exemplaires**

Top 4 pour les utilisateurs germanophones

1. Brochure Protection de la maternité – Informations à l'intention des salariées enceintes, venant d'accoucher ou qui allaitent
2. Brochure Protection des jeunes travailleurs – Informations pour les jeunes de moins de 18 ans
3. Brochure Travail en équipes et travail de nuit – Informations et astuces
4. Dépliant Grossesse, Maternité, Période d'allaitement

Top 5 pour les utilisateurs francophones

1. Brochure Protection de la maternité – Informations à l'intention des salariées enceintes, venant d'accoucher ou qui allaitent
2. Brochure Mobbing et autres formes de harcèlement
3. Brochure Travail en équipes et travail de nuit – Informations et astuces
4. Dépliant Grossesse, Maternité, Période d'allaitement
5. Brochure Protection des jeunes travailleurs – Informations pour les jeunes de moins de 18 ans

Top 5 pour les utilisateurs italophones

1. Brochure Travail en équipes et travail de nuit – Informations et astuces
2. Brochure Protection de la maternité – Informations à l'intention des salariées enceintes, venant d'accoucher ou qui allaitent
3. Brochure «Travailler chez soi – Home office»
4. Brochure Travail de nuit et travail en équipe – Recommandations alimentaires et conseils pratiques
5. Brochure Mobbing et autres formes de harcèlement

Publications nouvelles et complétées

Nouvelles publications:

- Aide-mémoire: Informations pour les spécialistes en entreprise – Bonne pratique: protection de la maternité, détermination des dangers et analyse de risques
- Notice pour les employeurs: Protection de la santé et utilisation de produits chimiques en entreprise

Les études suivantes ont été publiées au format électronique:

- Stress lié au travail, bien-être et conditions de travail des personnes actives entre 2005 et 2019: évolutions et causes potentielles (Résumé du SECO)
- Harcèlement sexuel en Suisse (en allemand)

Publications actualisées:

- Brochure: Protection de la santé et utilisation de produits chimiques en entreprise
- Brochure: Télétravail. Protection de la santé – y compris lorsqu'on travaille à la maison
- Flyer: Portrait du centre de prestations «Conditions de travail»

Un aide-mémoire électronique a été publié sur le thème des mesures d'économie d'énergie:

- Aide-mémoire: Protection de la santé au travail dans le cadre de mesures d'économie d'énergie

Salons et congrès

HR Festival 2022

Le SECO a été présent avec un stand sur le thème du télétravail.

Salon RH 2022

Le SECO a été présent avec un stand sur le thème du télétravail et avec un exposé sur le même sujet, présenté par Nicola Cianferoni et Fabienne Kern.

Congrès GSE 2022

Lors du Congrès GSE 2021 sur le thème «M'entends-tu ou me comprends-tu déjà?», le SECO a été présent avec un stand et de nombreuses publications sur des thèmes très prisés en lien avec les conditions de travail.

Actions et campagnes

En raison de la pandémie de coronavirus, le lancement de la nouvelle action prioritaire «Protection de la santé et produits chimiques au travail» a dû être reporté à 2022 afin de pouvoir organiser les formations préalables des inspecteurs cantonaux du travail en 2021. En mai 2022, la phase opérationnelle a finalement pu être officiellement lancée par une circulaire. Les premières visites en entreprises axées sur l'action prioritaire ont ensuite été effectuées par les inspections cantonales du travail. Les moyens d'information ont été finalisés et développés sur la base des retours d'information. Un grand travail a notamment été effectué sur la poursuite du développement de la plateforme Internet SICHEM, l'outil de la Confédération pour une utilisation diligente des produits chimiques en entreprise.

Compétence et organisation

Compétence

La Suva est un établissement de droit public doté d'une personnalité juridique propre, qui tient une comptabilité propre et possède sa propre structure de direction. Outre son principal mandat légal – la pratique de l'assurance-accidents obligatoire (art. 61, al. 2 LAA) et la gestion du supplément de prime destiné à la prévention des accidents et maladies professionnels (art. 87, al. 1 LAA), le législateur a confié d'autres tâches à la Suva, notamment l'exécution des prescriptions sur la prévention des accidents et maladies professionnels (art. 85, al. 1 LAA).

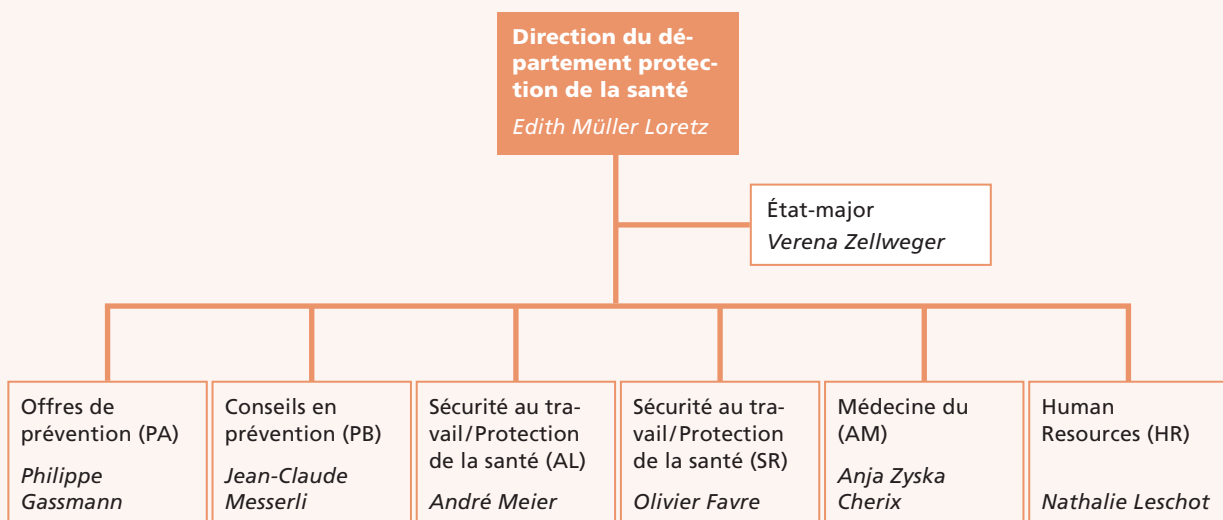
Les compétences de la Suva en matière d'exécution découlent en premier lieu des art. 49 et 50 ainsi que de l'art. 70 ss OPA. Il s'agit de tâches de prévention nécessitant de hautes compétences techniques, notamment en lien avec les aspects suivants:

- Prévention des accidents professionnels dans les branches à risque élevé (art. 49, al. 1 OPA)
- Prévention des accidents professionnels dans les branches utilisant des équipements de travail complexes (art. 49, al. 2 OPA)
- Prévention des risques particuliers d'accidents inhérents à la personne du travailleur dans l'ensemble des branches (art. 49, al. 3 OPA)
- Prévention des maladies professionnelles dans l'ensemble des branches (art. 50, al. 1 OPA) et émission de directives sur les valeurs limites de concentration des substances toxiques et sur les valeurs admissibles des agents physiques aux postes de travail (art. 50, al. 3 OPA)
- Prévention dans le domaine de la médecine du travail. (art. 70, al. 1 OPA)

Une convention entre la CFST et la Suva définit l'exécution de ses tâches de prévention et y adjoint un catalogue de prestations.

Organisation

Organisation du département protection de la santé et personnel DPGP



Parmi les autres tâches de la Suva en lien avec la CFST et la prévention, la Suva assure le secrétariat de la commission de coordination (art. 55, al. 2 OPA) et gère la partie de sa banque de données relatives à l'exécution en vertu de l'art. 69a OPA, qui relève de la compétence de la Suva. Le contenu de ces deux tâches est également défini dans des contrats séparés.

Le département protection de la santé de la Suva est le centre de compétences dédié à la prévention des maladies et accidents professionnels en Suisse.

L'organisation comprend six divisions: la division médecine du travail et les deux divisions sécurité au travail à Lausanne et Lucerne veillent à l'exécution. La division conseil en prévention comprend le conseil dans les entreprises et la sécurité intégrée. La gestion des produits est rattachée à la division offres de prévention. La division Human Resources fournit les services RH opérationnels et les instruments RH pour l'ensemble de la Suva.

Au siège de la Suva à Lucerne, au sein de la division sécurité au travail à Lausanne et dans les agences, 344 (année précédente: 335) collaborateurs à plein temps du département protection de la santé se consacraient fin 2022 directement à des missions de prévention des accidents et maladies professionnels. Ce total n'inclut pas les ressources mises à disposition par les collaborateurs du département intervenant pour le compte de l'assurance (examen des dossiers de maladie professionnelle par le médecin du travail, enquêtes d'accident, etc.) ou qui travaillent sur la sécurité durant les loisirs. Ces activités sont décomptées séparément et imputées sur les frais d'exploitation de la Suva ou les suppléments de primes pour la prévention des accidents de l'assurance contre les accidents non professionnels. Outre cette affectation des collaborateurs sur le plan organisationnel, la répartition des heures de travail permet d'établir un compte séparé par source de financement (p. ex. sécurité au travail ou sécurité durant les loisirs).

Contrôles

Contrôles en entreprises

La Suva contrôle les entreprises grâce à un service extérieur organisé par branches ou régions géographiques. Pour les contrôles, les entreprises sont sélectionnées en fonction de leurs risques. Celles qui présentent un risque de cas supérieur à la moyenne ou un nombre élevé d'accidents par rapport à la branche sont contrôlées en priorité. Ces entreprises offrent un fort potentiel en matière de prévention. La préparation des contrôles se base sur le dossier d'entreprise. Outre les contrôles systèmes et postes de travail ainsi que les contrôles techniques usuels, il existe d'autres types de contrôles, tels que les clarifications des cas de sinistre, la vérification des autorisations de déroger aux prescriptions et la reconnaissance des experts en grue et des entreprises de désamiantage.

Dans le cadre de son activité de contrôle et de conseil, la Suva a fixé les priorités suivantes:

- Surveiller le respect des prescriptions de la sécurité au travail et de la protection de la santé, et avant tout des règles vitales.
- Si des lacunes sont constatées, prendre des mesures pour améliorer la sécurité au travail et la protection de la santé au poste de travail. Si nécessaire, faire appliquer la mise en œuvre des mesures requises.
- Soutenir les employeurs dans l'accomplissement de leurs obligations en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au poste de travail, en vue d'améliorer durablement la sécurité.

En règle générale, les collaborateurs du service extérieur de la Suva annoncent à l'avance les visites de contrôle des postes de travail fixes dans les entreprises (contrôle des systèmes, des postes de travail ou des produits). Toutefois, pour les postes de travail mobiles ou dans des situations particulières, les contrôles peuvent aussi se faire sans annonce préalable (lorsqu'il s'agit de contrôler si les règles de sécurité sont observées dans le cadre du travail quotidien

ou si les dispositifs de protection ne sont pas manipulés). Tous les contrôles sont consignés dans le système d'exécution des mandats. La saisie des données et la fourniture de renseignements sont indépendantes du lieu et de l'heure. Le système d'exécution des mandats assiste les collaborateurs dans leurs tâches d'exécution et aide les cadres à planifier, piloter et contrôler ces processus dans le but d'améliorer en permanence la qualité des activités du service extérieur.

Tableau 9: visites d'entreprises effectuées par les collaborateurs des divisions sécurité au travail, protection de la santé et médecine du travail

	2020	2021	2022
Nombre de visites en entreprises	27 353	24 449	24 115
dont contrôles du système MSST	1 093	1 452	1 530
Nombre d'entreprises visitées	15 087	13 278	12 805
Nombre de lettres de confirmation	13 154	15 034	14 244
Nombre d'avertissements, art. 62 OPA	1 433	1 285	1 477
Nombre de décisions, art. 64 OPA	1 542	1 239	1 164
Augmentations de primes, art. 66 OPA	62	57	92
Autorisations de déroger aux prescriptions, art. 69 OPA	382	393	357

Malgré la suppression des contrôles COVID-19, le nombre de visites d'entreprises (24 115) est resté stable et à un niveau élevé. Le nombre de contrôles du système MSST a également peu varié. Le nombre d'entreprises visitées a diminué parce que le conseil dans les entreprises a été quelque peu renforcé, ce qui nécessite plus de temps. Tous les autres chiffres en lien avec les documents d'exécution sont restés au niveau de l'année précédente. Seul le nombre d'augmentations de primes fait état d'une hausse par rapport à l'année précédente. De telles augmentations partielles ont également été constatées les années précédentes. Au cours des années qui ont suivi, les augmentations de primes se sont ensuite alignées sur la valeur empirique de longue date (entre 50 et 60).

Autocontrôle

Cet autocontrôle numérique permet à la Suva d'augmenter la portée de l'exécution et d'atteindre des entreprises qui n'avaient jamais ou que rarement bénéficié jusqu'ici d'un contrôle effectué par la Suva. La Suva aide les employeurs à assumer leur responsabilité et à effectuer eux-mêmes les contrôles. Les entreprises sont sélectionnées pour l'autocontrôle systématiquement sur la base de critères définis, et des questions sur les principaux

dangers leur sont fournies. Le nombre de questionnaires complétés par rapport au nombre de questionnaires envoyés a atteint le taux élevé de 86,9% fin 2022 (année précédente: 88,3%). Au total, 10 660 entreprises ont été invitées à participer à l'autocontrôle (contre 9520 l'année précédente) sur la base des critères définis.

Les résultats sont traités et évalués automatiquement par la Suva. Le potentiel de prévention est mis en évidence et, en fonction des réponses données, les entreprises se voient indiquer les mesures qu'elles sont tenues de mettre en œuvre pour améliorer la sécurité au travail. En 2022, 51,4% des entreprises participantes ont été concernées par de telles mesures (année précédente: 42%). Il leur a été demandé de confirmer en ligne la mise en œuvre des mesures à la Suva. La Suva met à disposition un service en ligne pour répondre aux questionnaires d'autocontrôle qui permet d'accéder à tout moment aux résultats. La Suva traite les informations conformément aux dispositions en matière de protection des données. Les données restent à la Suva.

Pour la Suva, les autocontrôles constituent un complément précieux aux visites d'entreprises et aux contrôles en entreprise ordinaires. Les expériences sont positives et les autocontrôles rencontrent un large consensus dans les entreprises.

Tirer les leçons des accidents

Dans le cadre de l'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), la Suva est mandatée afin d'enquêter sur le déroulement des accidents professionnels, conformément à la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA, art. 43). Lors d'accidents graves, les autorités d'instruction font par ailleurs appel à la Suva pour l'enquête d'accident. Mais la Suva enquête aussi spontanément dans le cadre de ses tâches de surveillance (OPA, art. 49) en cas d'accidents graves ou lorsque les causes de l'accident sont floues. En 2022, les spécialistes de la sécurité de la Suva ont enquêté sur un total de 535 accidents professionnels (année précédente: 570). Dans le cas d'accidents particulièrement graves,

la priorité est donnée aux enquêtes sur le terrain. Les spécialistes des branches sont aidés au besoin par l'équipe d'enquête accidents pour la Suisse alémanique et le Tessin ou celle pour la Suisse romande. Ces spécialistes chevronnés de la sécurité possèdent une solide expérience de l'étude des accidents et de la gestion des situations difficiles, par-delà les limites de leur discipline respective.

La Suva analyse les constatations résultant de ces examens et en tire les conclusions nécessaires. Elle vérifie en particulier si le respect des règles vitales aurait pu empêcher ces accidents. Les évaluations réalisées jusqu'à présent montrent que les deux tiers des accidents sont dus au non-respect des règles vitales.

Thème prioritaire du rapport annuel 2022 de la CFST

La Suva et les cours ASADO de la CFST

Pour la Suva, l'échange entre les organes d'exécution dans le cadre des cours ASADO est un critère important. Les thèmes prioritaires de la Suva en matière de contrôles du système MSST diffèrent en partie de ceux des cantons. En effet, en vertu de l'art. 49 de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), la Suva est compétente pour les entreprises présentant des risques plus élevés d'accidents et de maladies professionnelles. Pour les cantons, ce sont les facteurs humains (émotionnels) de la protection de la santé qui occupent une place importante. Les inspecteurs de la Suva rencontrent également ces facteurs dans les entreprises. Ils profitent de l'échange de connaissances avec les cantons afin de développer leurs compétences sur

ces thèmes. En outre, les inspecteurs de la Suva peuvent bénéficier d'un panorama des moyens auxiliaires des inspections du travail et avoir un aperçu de l'importance de l'effet préventif de l'approbation et de l'examen des plans. Par ailleurs, les spécialistes de la Suva peuvent informer les inspecteurs du travail de leurs domaines de compétence et attirer leur attention sur des points essentiels. Cela permet d'exploiter des synergies et d'harmoniser les activités respectives.

Il n'est pas rare que des questions techniques non résolues surgissent, qui peuvent parfois déjà être clarifiées dans le cadre des cours, mais qui nécessitent occasionnellement un suivi.

Un effet positif des cours est l'intensification des contacts entre les inspecteurs de l'ensemble des organes d'exécution, ce qui permet de s'adresser à des visages connus pour des questions concrètes de la vie quotidienne et d'améliorer la collaboration en général.

Prestations de base

Conseil aux entreprises et aux associations

Dotée d'un service extérieur organisé par branches, la Suva conseille les entreprises ainsi que les organismes responsables des solutions par branches MSST en vertu de la LAA. Elle conçoit son activité comme une aide visant à permettre aux entreprises de prendre ensuite elles-mêmes les choses en main. Les spécialistes de la Suva répondent aux questions des employeurs, des travailleurs ou de tiers sur les thèmes de la sécurité au travail, de la protection de la santé au poste de travail et de la médecine du travail. Ces conseils peuvent être prodigués par téléphone, par courrier électronique ou sur place. Au besoin, elle fournit aussi des produits de prévention appropriés. Au travers d'une activité de conseil/d'accompagnement, le secteur sécurité intégrée de la Suva conseille également de manière ciblée les entreprises de plus de 80 travailleurs à plein temps pour les aider à mettre en place et à développer un système de sécurité efficace. L'objectif est de promouvoir la culture de la sécurité dans l'entreprise et d'améliorer durablement la sécurité au travail.

Pour promouvoir la sécurité au travail et la protection de la santé dans les entreprises, des multiplicateurs tels que spécialistes de la sécurité au travail (MSST), autres organes d'exécution et mandataires, partenaires (AISS, ISO, CEN...) ou organismes responsables de solutions MSST interentreprises (solutions par branches, par groupes d'entreprises ou solutions types) sont également consultés.

Dans le cadre de son activité de conseil, la Suva a fixé les priorités suivantes:

- Veiller au respect des prescriptions de la sécurité au travail et de la protection de la santé et à l'accomplissement des obligations de l'employeur en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au poste de travail.
- Soutenir les cadres et les préposés à la sécurité dans la mise en œuvre d'activités de prévention concrètes dans les entreprises.
- Influencer positivement le comportement des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs en matière de prévention et établir une culture de la sécurité positive dans les entreprises.

Ces éléments doivent permettre de réduire les accidents et maladies professionnels, ainsi que le nombre de jours d'absence.

Environ 30% des heures utilisées pour les conseils apportés par les collaborateurs du service extérieur de la Suva sont prodiguées dans le cadre des visites de contrôle dans les entreprises (contrôles des systèmes, des postes de travail ou des produits) selon l'art. 60, al. 1 OPA. Les conseils téléphoniques par des spécialistes, qui représentent env. 20% de l'activité de conseil, occupent eux aussi une place importante. En outre, dans le cadre du «Programme de prévention 2020+», l'activité de conseil a été développée en 2020 au sens de l'art. 60, al. 2 OPA. La Suva propose aux entreprises des solutions axées sur la pratique pour garantir la sécurité au travail. Il s'agit d'offres de prévention dont le client peut bénéficier librement. Environ 35% de l'activité de conseil relève de cette catégorie. Enfin, la sécurité intégrée et les conseils aux fabricants consistant en la fourniture de renseignements techniques pour les machines et installations représentent environ 15% de l'activité de conseil.

Suivi des solutions par branches MSST

Les organismes responsables des diverses solutions par branche MSST se composent habituellement de représentants des associations, des employeurs, des travailleurs et des syndicats. Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive MSST, les associations professionnelles et, avec elles, les organismes responsables des solutions par branche fondés sur le partenariat social assument une fonction importante de multiplicateurs visant à promouvoir la sécurité au travail et la protection de la santé. Un spécialiste de la sécurité de la Suva (responsable de branche) a été désigné comme interlocuteur direct pour chaque organisme responsable suivi par la Suva. Outre intégrer les expériences dans les solutions par branches et soutenir activement l'organisme dans sa mission, il planifie et coordonne les autres prestations de la Suva en matière de prévention pour la branche concernée.

Les expériences faites lors des contrôles du système servent aussi à évaluer les solutions par branches dans le cadre de la recertification. Les organismes responsables se chargent de l'application des mesures convenues avec le concours des représentants des travailleurs. L'importance des quelque 207 listes de contrôle de la Suva pour la détermination des dangers a été reconnue depuis longtemps par les organismes responsables des solutions interentreprises. Pour les PME, ces listes de contrôle constituent une base utile pour sensibiliser et instruire leurs collaborateurs, et rendre ainsi leur zone de travail plus sûre.

Surveillance du marché

La loi sur la sécurité des produits (LSPro) s'applique à la mise sur le marché des produits à des fins commerciales pour lesquels il n'existe aucune autre disposition fédérale en la matière. La Suva participe à l'élaboration et à la révision des normes nationales et internationales. En 2022, 15 collaborateurs de la Suva

ont collaboré au total à 56 sujets de normalisation européens.

La Suva est chargée de la surveillance du marché pour les produits utilisés dans les entreprises, notamment les machines, les ascenseurs et monte-charge et les équipements de protection individuelle.

Tableau 10: contrôles du marché

	2020	2021	2022
Produits	811	789	836
Procédure LSPro	129	96	72

Les spécialistes de la sécurité au travail de la Suva contrôlent la conformité des produits mis sur le marché, dans le cadre de leurs visites d'entreprises. Si des défauts soupçonnés sont confirmés par la procédure de contrôle, la Suva réclame des réfections ou prononce une interdiction de vente.

Le nombre de contrôles a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente en raison de nouvelles priorités de contrôle. Une grosse partie de ces contrôles ont porté sur des machines, des éléments d'échafaudage et des centres d'usinage des branches du travail du métal et du bois, etc. En 2022, les contrôles se sont concentrés sur les plateformes de travail interchangeables, les éléments d'échafaudage et les hayons élévateurs pour camions.

Le supplément de prime permet de financer «l'exécution concomitante», c'est-à-dire de prendre en compte des aspects de la sécurité des produits dans le cadre des contrôles relatifs à l'exécution de la LAA. Si des constatations faites dans ce cadre donnent lieu à la mise en œuvre d'une procédure LSPro, ces prestations de la Suva en matière de surveillance du marché sont indemnisées par le SECO. Il en va de même des activités en relation avec les normes, qui sont également indemnisées par le SECO.

Mesures et analyses

Les contrôles impliquent également les mesures de substances nocives et les mesures physiques aux

postes de travail ainsi que les mesures (actions) nécessaires qui en découlent. Le tableau ci-après présente le nombre de mesures réalisées en vue de déterminer les concentrations de substances nocives:

Tableau 11b: nombre de mesures physiques effectuées au cours des trois dernières années

	2020	2021	2022
Poussières	592	989	646
Quartz	88	183	109
Amiante	57	119	59
Autres fibres	0	9	22
Métaux	647	1 522	741
Gaz	149	205	80
Solvants	1 659	1 138	1 420
Fluides de coupe	78	108	100
Isocyanates	101	75	76
Acides	42	34	24
Aldéhyde	65	29	28
EMD (émissions de moteur diesel)	25	15	3
Aérosols ultrafins	19	38	40
Bio-aérosols	411	113	243
HAP/PCB	361	2 331	773
Divers	31	21	653
Total	4 325	6 929	5 017

Le tableau 11a présente le nombre de valeurs mesurées à partir des échantillons prélevés. Le nombre de mesures de chacune des substances est parfois sujet à des fluctuations très importantes et souvent aléatoires. Les mesures portent sur des substances différentes selon les entreprises, et le nombre de points de mesure pour la détermination des substances nocives peut aussi fortement varier. L'année précédente, le nombre élevé de mesures (6929) s'explique par la réalisation de deux campagnes de mesures. En 2022, 5017 mesures ont été effectuées, ce qui représente toutefois une valeur élevée par rapport à la moyenne du nombre de mesures (4809).

En 2022, la campagne de mesure «Autres matériaux de construction polluants» a été poursuivie en se concentrant sur les HAP. Il a cependant été difficile de trouver des chantiers appropriés, raison pour laquelle le nombre de valeurs mesurées pour les HAP/PCB dans le tableau 11a est nettement inférieur à celui de l'année précédente. Le nombre élevé d'analyses de substances diverses s'explique par le fait qu'une petite campagne de mesure a été menée dans l'industrie de production du caoutchouc, avec un accent sur les nitrosamines.

Tableau 11b: nombre de mesures physiques effectuées au cours des trois dernières années

	2020	2021	2022
Mesures de la radioactivité dans l'air, l'eau, l'urine et sur les appareils, le mobilier, etc.	1 049	944	954
Entreprises dans lesquelles des mesures ont été effectuées pour déterminer les nuisances sonores ou vibratoires	190	317	306

En 2022, le nombre de mesures de la radioactivité s'est élevé à 954 (année précédente: 944), soit un niveau pratiquement inchangé. Après la nette augmentation de l'année précédente, le nombre de mesures du bruit et des vibrations s'est également stabilisé à un niveau élevé avec 306 mesures. Le secteur chimie, physique et ergonomie à Lausanne y a aussi contribué avec une progression de cette activité depuis trois ans et environ un quart des mesures effectuées en 2022.

Les entreprises peuvent encore se voir prêter des sonomètres par la Suva afin de procéder par elles-mêmes à une évaluation du bruit. En outre, plus de 60 tableaux des niveaux sonores sont disponibles pour diverses branches. En 2022, 73 entreprises ont bénéficié du prêt d'appareils (année précédente: 68), soit env. 25% de l'ensemble des entreprises qui ont effectué des mesures du bruit.

Prévention en médecine du travail

En tant que partie de l'organe d'exécution, la division médecine du travail de la Suva a pour mandat légal de prévenir les maladies professionnelles dans toutes les entreprises de Suisse. Elle exerce ce mandat

dans le cadre de la prévention en médecine du travail. En vertu de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (art. 70, OPA), la Suva peut à cet effet assujettir une entreprise ou un travailleur aux prescriptions relatives à la prévention dans le domaine de la médecine du travail. Dans le cadre d'examens, d'enquêtes ou de biomonitoring, elle surveille si les travailleurs exposés à des risques spéciaux tels que des agents chimiques, biologiques et physiques sont suffisamment protégés.

La réalisation de ces examens préventifs est possible via un portail en ligne convivial depuis le milieu de l'année 2021. Le nombre des collaborateurs enregistrés dans le cadre de la prévention en médecine du travail est resté stable, à 108 636 travailleurs.

La Suva peut prendre la décision d'exclure une personne d'un travail dangereux ou de ne l'autoriser à exécuter ce travail qu'à certaines conditions, et ce pour éviter l'apparition ou l'aggravation d'une maladie professionnelle. En 2022, 2,7% (année précédente: 4,1%) des collaborateurs des entreprises assujetties ont été déclarés inaptes ou aptes sous conditions à certains travaux.

Tableau 12: nombre d'entreprises et de collaborateurs concernés par la prévention en médecine du travail pour ces trois dernières années

	Entreprises assujetties	Nouveaux assujettissements	Radiations	Travailleurs enregistrés
2020	16 182	658	861	109 754
2021	16 015	467	1 409	108 970
2022	15 823	331	1 507	108 636

Le tableau 12 montre que le nombre total des collaborateurs enregistrés dans le cadre de la prévention

en médecine du travail (108 636) a légèrement baissé par rapport à l'année précédente.

Tableau 13: examens de médecine du travail réalisés au cours des trois dernières années

Examens selon les art. 71 à 74 OPA	2020	2021	2022
a) Examens d'aptitude	24 549	29 526	33 693
b) Examens à la suite de cas	2 912	3 226	3 051
c) Examens à la suite d'éventuelles lésions tardives (contrôles ultérieurs)	2 334	2 662	2 244
Total	29 795	35 414	38 988

En 2022, la médecine du travail a effectué 38 988 examens (année précédente: 35 414), dont 21 250 cas (année précédente: 17 876) ou 54,5% (année précédente: 50,5%) dans des audiomobiles. Le nombre d'examens a retrouvé son niveau d'avant la pandémie de coronavirus, notamment grâce à la nette augmentation des examens dans les audiomobiles.

La médecine du travail est responsable de la fixation des valeurs limites d'exposition au poste de travail et les élabore ou les vérifie chaque année. La Suva entretient des échanges réguliers avec les Commissions des valeurs limites d'exposition des pays voisins de l'UE ainsi que des États-Unis. Elle collabore étroitement avec la Commission des valeurs limites d'exposition de suissepro dans le cadre du remaniement et de la publication des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Formation de base et continue des médecins du travail

La division médecine du travail de la Suva est, aux côtés de la Société suisse de médecine du travail, le moteur du maintien et de la promotion des compétences en médecine du travail en Suisse. La Suva emploie 30 médecins du travail sur environ 200 de ces professionnels actifs sur le marché du travail suisse, ce qui fait d'elle le plus grand employeur de cette catégorie de médecins. En outre, la division médecine du travail de la Suva est reconnue comme établissement de formation postgraduée par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) pour l'ensemble de la durée de la formation postgraduée spécifique. Accrédité par le Département fédéral de l'intérieur, le programme de formation postgraduée en médecine du travail comprend cinq années de formation postgraduée, dont 2,5 années doivent être accomplies en tant que formation postgraduée spécifique en médecine du travail.

En 2022, l'établissement de formation postgraduée de la division médecine du travail de la Suva comptait trois médecins-assistants et cinq médecins Suva déjà titulaires d'un titre de spécialiste d'une autre discipline médicale en formation postgraduée pour l'obtention du titre de spécialiste en médecine du travail. Dans toute la Suisse, 29 médecins au total étaient en formation postgraduée dans les neuf établissements de formation.

Les médecins du travail sont des spécialistes de la sécurité au travail (MSST) et sont soumis, en plus de la réglementation pour la formation postgraduée de l'ISFM, à une obligation de formation continue conformément à l'ordonnance sur les qualifications. En 2022, la division médecine du travail de la Suva a organisé quatre journées de formation continue au format hybride et avec traduction simultanée (allemand-français) afin de promouvoir le maintien et l'approfondissement des connaissances spécialisées en médecine du travail auprès d'un public de professionnels intéressés par cette thématique.

Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter

Toute personne qui souhaite créer ou transformer une entreprise industrielle doit obtenir l'autorisation de l'autorité cantonale, conformément à la loi sur le travail (LTr). Les plans passent également par la Suva. Elle peut ainsi faire valoir auprès des autorités d'approbation, dès la phase de planification, les éventuelles mesures requises pour réduire les dangers au poste de travail. Les propositions désignées expressément comme étant des directives sont reprises comme conditions de l'approbation des plans par les autorités cantonales.

Le nombre de soumissions de plans traitées n'a jamais été aussi élevé qu'en 2022, notamment en raison des nombreuses demandes de permis de construire. Près de 20% des soumissions de plans proviennent de Suisse romande.

Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter	
	Total
2020	718
2021	850
2022	878

Procédure d'annonce pour les équipements sous pression

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs lors de l'utilisation des équipements sous pression (OUEP, art. 11), les entreprises doivent annoncer par

écrit à la Suva leurs équipements sous pression avant leur mise en service ainsi que lors de modifications essentielles ou de changement d'emplacement de ceux-ci. À cet effet, la Suva a mis en place un bureau d'annonce chargé d'apprécier les annonces. En 2022, 1284 annonces ont été effectuées pour un total de 4294 équipements sous pression. Le nombre d'annonces traitées a donc été supérieur au niveau d'avant la crise sanitaire. La procédure d'annonce implique également l'échange d'informations entre la Suva et l'Inspection des chaudières de l'Association suisse d'inspection technique (ASIT). Depuis 2017, cette procédure est numérique. Elle s'effectue désormais en ligne via un formulaire de déclaration électronique. L'Inspection des chaudières est l'organisation (organisation spécialisée) chargée des inspections périodiques selon l'art. 85, al. 3 LAA.

Activités, projets et campagnes

Formation de base et complémentaire

Cours de la Suva

La Suva propose un riche programme de cours et de formations (www.suva.ch/cours) à l'intention des spécialistes dans le domaine de la sécurité au travail et de la

protection de la santé (STPS) futurs ou qualifiés, tels que les assistants de sécurité, spécialistes STPS et ingénieurs de sécurité, supérieurs de divers niveaux hiérarchiques, formateurs, fabricants et concepteurs, employeurs et collaborateurs (associations) ainsi que nouveaux collaborateurs des organes d'exécution.

Tableau 14: nombre de cours, de journées de cours et de participants

	Cours 2020	Cours 2021	Cours 2022	Journées de cours 2020	Journées de cours 2021	Journées de cours 2022	Participants 2020	Participants 2021	Participants 2022
Cours CFST Ingénieurs de sécurité	2	3	2	20	30	20	27	40	26
Cours CFST Chargés de sécurité	2	0*	0*	17	8	0	43	38	0
Introduction au droit suisse	3	4	3	9	13	9	53	69	55
Total des cours CFST	7	7	5	46	51	29	123	147	81
Cours Suva Sécurité au travail	21	29	26	126	174	156	394	541	486
Cours Suva pour responsables des programmes d'occupation	1	4	2	2	8	4	16	54	25
Cours de méthodologie Suva	1	4	6	6	6	12	32	65	85
Cours spécialisés Suva	26	60	55	37	87	71	402	955	939
Total des cours Suva et CFST	56	104	94	217	326	272	967	1762	1616

*Le dernier cours ELF B a démarré en 2020 et s'est achevé en 2021.

En 2022, 34 diplômes de spécialistes de la sécurité au travail ont été décernés (année précédente: 62): 34 diplômes pour de futurs ingénieurs de sécurité (année précédente: 25) et 0 pour des chargés de sécurité (année précédente: 37). Les derniers cours pour chargés de la sécurité CFST se sont terminés en 2021, ce qui explique le recul du nombre de diplômés.

Le nombre de cours et de participants a légèrement baissé par rapport aux années précédentes. Cette situation s'explique par la suppression des cours pour chargés de sécurité, par un manque de demande par endroits et par le changement de deux responsables de cours au sein de l'équipe de Lucerne.

Des collaborateurs de la Suva et des externes sont intervenus comme formateurs ou experts. Au total, 10,1 collaborateurs à plein temps de la Suva (année précédente: 11,7) se sont occupés de l'organisation et de l'enseignement sous la forme de cours et d'exposés pour la CFST. 6,7 unités de personnel travaillent à plein temps dans la division sécurité au travail Lausanne (SR). Outre les organisateurs et responsables de cours de la division sécurité au travail Lausanne (SR), les experts de la division sécurité au travail Lucerne (AL) ont aussi fourni une contribution importante.

Réseau de formation

Dans le cadre du réseau de formation «Prévention» de la Suva, des organismes de conseil et de formation privés proposent des cours de base sur le thème «Sécurité au travail et protection de la santé». La Suva définit les objectifs didactiques de ces cours et contrôle leur contenu ainsi que la qualification des formateurs. En septembre 2022, la commission spécialisée 22 de la CFST a publié les compétences indicatives des personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO STPS). Ces nouvelles dispositions ont un impact sur la collaboration avec les partenaires du réseau de formation. La Suva s'occupera de la réorientation de la collaboration en 2023.

En 2022, 157 cours de base «Connaissances de base en sécurité au travail et protection de la santé» ont été dispensés (160 l'année précédente), soit au total 314 journées de cours (320 l'année précédente) pour 2073 participants (1983 l'année précédente). L'activité est stable par rapport à l'année précédente, mais reste inférieure d'environ 13 % par rapport au niveau d'avant la pandémie de coronavirus en 2019. Depuis sa création, le réseau de formation a permis de former plus de 19 000 personnes.

Informations détaillées et dates: www.suva.ch/cours

Exposés, cours

En 2022, de nombreux cours ont été organisés en dehors du programme. Les collaborateurs des secteurs spécialisés ont assuré des cours et des présentations spécifiques à destination des hautes écoles, entreprises et associations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que de tous les milieux intéressés, afin de répondre à la demande et aux besoins spécifiques d'entreprises ou d'associations. Les secteurs bâtiment et génie civil, chimie, bois, industrie, arts et métiers et sécurité intégrée ont été particulièrement actifs. Ils ont assuré plusieurs dizaines d'exposés devant un public nombreux. Les fluctuations importantes du nombre de participants sont dues au nombre d'exposés d'une part et, d'autre part, à la très grande disparité numérique de l'auditoire ainsi qu'au respect des règles de distanciation sociale. À cela vient aussi s'ajouter le changement annuel de thèmes et de groupes cibles. En 2022, la grande quantité d'exposés et manifestations consacrés à la nouvelle ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) a notamment contribué à la nette hausse du nombre d'exposés et de manifestations par rapport à l'année précédente.

Tableau 15: nombre d'exposés et de participants

	Exposés 2020	Exposés 2021	Exposés 2022	Participants 2020	Participants 2021	Participants 2022
Cours en complément du programme	200	253	125	4 273	4 175	6 795
Exposés	153	229	289	5 007	9 241	13 953
Total	353	482	414	9 280	13 416	20 748

Travail de base

La Suva est sans cesse confrontée à de nouvelles situations ou questions dans les entreprises. Certaines d'entre elles nécessitent une étude plus approfondie et d'être traitées en interne. Ces questions sont discutées au sein des sections, et des réponses, recommandations ou réglementations appropriées sont élaborées. Les spécialistes de la sécurité de la Suva développent en outre les bases pour les publications et informations de la Suva qui seront accessibles sur Internet. Les thématiques ci-après ont notamment nécessité une attention particulière en 2022:

Protection de l'ouïe des musiciens et musiciennes

Les lésions de l'ouïe font partie des maladies professionnelles les plus fréquentes depuis des années en Suisse et concernent également les musiciens. Une étude cofinancée par la Suva révèle que 50% des musiciens d'orchestre ont déjà souffert d'altérations de l'audition. Aussi, il convient de prendre en compte ce qui suit:

- Le «bruit» n'est pas un sous-produit indésirable, mais bien le principal objectif visé par les musiciens.
- La mise en œuvre de mesures de protection s'avère plus difficile que dans d'autres branches.
- Les lésions auditives sont plus graves pour les musiciens que pour les professionnels de l'industrie ou de la branche de la construction. Ils mettent eux-mêmes en péril leur carrière musicale.

Le team acoustique de la Suva s'engage depuis quelques années pour protéger les musiciens en prodiguant des conseils ainsi qu'en réalisant des mesures et des études. Depuis 2020, la collaboration avec les associations et les partenaires (orchestres, écoles de musique, Association suisse des musiques de jeunes, musique militaire, Office fédéral de la santé publique) s'est intensifiée. L'un des résultats de ce groupe de travail est la récente mise en ligne du site Internet «Musique et troubles de l'ouïe» (www.suva.ch/musique). Les musiciens professionnels, mais aussi les amateurs ou les personnes présentant des lésions de l'ouïe, y trouveront des informations importantes. Le team acoustique renforce en outre ses activités d'exécution et de conseil auprès des orchestres professionnels suisses.

Mesures de courte durée au dosimètre individuel à radon

Le radon représente la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac. Les personnes touchées sont aussi les travailleurs dans des installations le plus souvent souterraines ou mal aérées à proximité du sol. En collaboration avec l'Institut fédéral de métrologie

(METAS), la Suva a réalisé une série de mesures afin d'analyser la précision des dosimètres à radon lors de missions répétées et de courte durée sur des lieux de travail exposés au radon, comme les installations d'alimentation en eau. Parmi les dosimètres testés de plusieurs fabricants, un seul se situait dans une marge d'erreur de 20%. Sur la base de ces résultats, il est désormais possible de définir les exigences relatives aux dosimètres personnels à radon de manière à pouvoir faire enregistrer le plus rapidement possible par un service officiel de dosimétrie individuelle du radon les doses des personnes exposées à ce gaz et, le cas échéant, d'adapter les mesures de protection.

Plateformes de travail mobiles légères

Les différents types d'échelles causent environ 6000 accidents professionnels par an. Chaque année, 4 personnes perdent la vie à la suite d'une chute ou d'un renversement de ces équipements. Plus de 100 travailleurs deviennent invalides, ce qui représente env. 10% de l'ensemble des rentes d'invalidité reconnues à la suite d'accidents professionnels.

Les échelles ne sont appropriées comme poste de travail qu'à certaines conditions: l'art. 21 de l'ordonnance sur les travaux de construction, en particulier, limite fortement leur utilisation. Dans la mesure du possible, il convient de recourir à une alternative telle qu'une plateforme élévatrice de travail, un échafaudage roulant ou une échelle mobile avec plate-forme. En cas d'utilisation de perches à élaguer, de raclettes télescopiques, etc., il faut totalement renoncer aux échelles.

Si l'utilisation d'une échelle est indispensable, la plateforme de travail mobile légère est le bon choix pour les travaux légers et ponctuels jusqu'à 2,0 m de hauteur. Cet équipement est un escabeau plus perfectionné et présente quelques avantages par rapport à l'échelle double traditionnelle. Il réduit le risque de chute grâce à une plateforme d'au moins 360 mm x 360 mm et un garde-corps sur trois côtés. Une profondeur de marche de 80 mm assure une utilisation confortable. Si l'on porte des chaussures solides et que l'on utilise la main courante, les blessures aux genoux et aux chevilles lors de la montée et de la descente sont significativement réduites.

En 2022, les règles de comportement et les exemples d'utilisation ont été intégrés par le comité Échelles dans le feuillet d'information 44026 «Échelles portables» et dans d'autres publications qui seront publiées début 2023. Les plateformes de travail mobiles légères continueront à être prônées dans les années à venir dans le cadre du programme de prévention 2020+.

Moyens d'information et relations publiques

La division offres de prévention est responsable de la gestion des produits au sens large. Cela comprend la conception, la promotion, le suivi ainsi que le développement continu des campagnes de prévention, thèmes, modules de prévention, publications, films, contenus sur [suva.ch/prevention](https://www.suva.ch/prevention), e-services et applications, événements et salons, etc. La division travaille de manière interdisciplinaire avec les secteurs spécialisés du département, ainsi qu'avec les services communication et informatique de la Suva. Voici des exemples de nouveaux produits et moyens de communication élaborés au cours de l'exercice:

Processus d'annonce de désamiantages

Dans le cadre de la numérisation, la Suva offre aux spécialistes en désamiantage reconnus un nouveau processus d'annonce entièrement numérique des travaux de désamiantage soumis à l'obligation d'annoncer. Il permet notamment de notifier le début et la fin des désamiantages, y compris de télécharger et de gérer des documents y afférents. En vertu de l'art. 86 OTConst, il est obligatoire d'annoncer les travaux de désamiantage qui libèrent des quantités importantes de fibres d'amiante dangereuses pour la santé, p. ex. revêtements, cloisons coupe-feu, mortiers amiantés. La numérisation permet de simplifier cette obligation.

«Apprentissage en toute sécurité»: SwissSkills

Chaque année, une personne en formation sur huit est victime d'un accident. Pourtant, cela peut et doit être évité. Les personnes en formation ont besoin d'un soutien ciblé afin d'apprendre à travailler en toute sécurité. La Suva s'engage à cet effet depuis de nombreuses années avec la campagne «Apprentissage en toute sécurité» et soutient les formateurs ainsi que les apprentis afin de garantir que le travail soit réalisé en toute sécurité pendant l'apprentissage. Lors des SwissSkills 2022, la Suva a été le partenaire de prévention et présente avec un parcours d'expérimentation. Ce parcours a permis aux visiteurs du stand de découvrir de façon interactive et diversifiée quelle influence les blessures physiques peuvent avoir sur le quotidien et comment s'en prémunir au travail. Les SwissSkills 2022 ont été le plus grand événement de ce type jamais organisé en Suisse et ont offert un aperçu inspirant de la diversité et de l'excellence de la formation professionnelle suisse. Près de 150 métiers y ont été représentés et plus de 1000 jeunes professionnels ont participé à cet événement, qui a attiré quelque 120 000 visiteurs. <https://www.suva.ch/fr-ch/prevention/conseil-cours-et-offres/modules-de-prevention-apercu/module-de-prevention-parcours-d-experimentation-apprentissage-en-toute-securite-module-3>

Module de prévention «Encadrement promoteur de la santé»

Stress, pression des résultats, rendez-vous qui s'enchaînent: les journées de travail sont souvent éprouvantes. Il importe donc de ne négliger ni la santé des collaborateurs et collaboratrices ni celle du personnel d'encadrement. Les cadres qui ont un rôle de modèle à assumer et assurent la promotion de la santé des collaborateurs sont par conséquent mis à contribution. Ce module permet de découvrir en quoi consiste un encadrement promoteur de la santé, d'apprendre des techniques d'attention consciente et de se familiariser avec des instruments de conduite dédiés. Grâce aux interactions et aux exercices pratiques, les cadres obtiennent les outils nécessaires pour adopter un style de conduite conscient et favorisant leur santé et celle de leurs collaborateurs. <https://www.suva.ch/fr-ch/prevention/conseil-cours-et-offres/modules-de-prevention-apercu/cours-sur-un-comportement-d-encadrement-sain>

«Services en ligne prévention»

Les préposés à la sécurité assument de nombreuses responsabilités et sont souvent en déplacement. Entre contrôles, instructions et mesures d'amélioration, ils n'ont que peu de temps à consacrer aux tâches administratives: moins il y en a, mieux c'est. Mais comment faire? Développés spécialement à l'intention des préposés à la sécurité, les services en ligne prévention permettent d'effectuer sur une plateforme web mobile et efficace les travaux de documentation, qui doivent souvent être faits sur place. Cette nouvelle solution web permet de choisir parmi 180 listes de contrôle relatives à la sécurité au travail. Grâce à l'appareil photo des appareils mobiles, les situations importantes pour la sécurité peuvent en outre être documentées en ligne et enregistrées dans le service en ligne. Le service en ligne permet d'attribuer des contrôles de sécurité, des mesures, mais aussi des tâches aux collaborateurs et de suivre leur mise en œuvre, que ce soit via un téléphone portable, un PC ou une tablette. <https://www.suva.ch/fr-ch/autorportrait/news-et-medias/news/actualites-au-travail/menez-facilement-a-bien-vos-taches-en-ligne>

«Un accident devant le tribunal»

En 2022, un événement judiciaire d'une journée a de nouveau été organisé, au cours duquel l'accident grave d'un collaborateur temporaire a été traité devant un tribunal. Ce type d'événement est toujours très prisé, car de vrais professionnels, bailleurs de services, juges et avocats reconstituent un procès de manière très réaliste. Il a permis de susciter une prise de conscience parmi les spectateurs et tout le monde s'est finalement accordé à dire qu'un accident

aussi grave n'aurait jamais dû se produire. Le jugement a permis de sensibiliser le public aux conséquences d'un accident professionnel. Les manifestations de Montreux, Zurich, Lucerne et Berne ont été enregistrées. Une vidéo résume le procès sur la question de la culpabilité lors d'un accident professionnel tragique. Le dernier événement de cette série aura lieu en avril 2023 au Tessin. <https://www.suva-event.ch/downloads>

Nouvelles unités didactiques Prévention des explosions

Les liquides, gaz et poussières facilement inflammables peuvent aboutir à la formation d'atmosphères explosibles. Il suffit qu'une source d'ignition s'y ajoute et il est déjà trop tard. Bien que les dangers soient en principe connus, il se produit régulièrement des accidents dus à des explosions. En Suisse, les substances inflammables et explosives provoquent chaque année près de 100 accidents professionnels et plus de 400 accidents durant les loisirs. La Suva veut changer les choses: 17 nouvelles vidéos sur les thèmes «gaz inflammables», «liquides inflammables» et «poussières et aérosols inflammables» donnent des explications et montrent ce qui peut provoquer les explosions et comment les prévenir. Les films thématiques de quelques minutes peuvent être utilisés dans le cadre de formations ou d'instructions, ou encore en ligne pour l'auto-apprentissage. <https://suva.ch/explosions>

Campagnes et programmes de prévention

«Programme de prévention 2020+»

Le «Programme de prévention 2020+» vise à intégrer les règles vitales et les principes de base de la méthode S-T-O-P destinés à prévenir les accidents et les maladies dans une prévention axée sur le comportement. La prévention va continuer d'être développée dans tous les domaines en se concentrant sur le comportement humain. Le programme est axé sur la mise en place d'une culture de la prévention dans les entreprises.

Une première étape en 2020 a permis de structurer les futures activités selon des axes thématiques prioritaires et de définir l'orientation en termes de stratégie et de contenu (cf. fig.).

Les thèmes «Culture de la prévention» et «Mesure de l'efficacité» sont des thèmes transversaux qui, d'une part, garantissent que les activités de prévention dans les différents domaines changent bien le comportement individuel et la culture de la prévention dans les entreprises et, d'autre part, permettent de vérifier leur réussite grâce à la mesure de l'efficacité. Ces deux thèmes transversaux et quatre autres axes thématiques prioritaires ont été expliqués dans les rapports annuels des deux dernières années. Le rapport annuel 2022 présente les axes thématiques prioritaires du groupe de travail Amiante et autres substances nocives et du groupe de travail Mise à disposition de personnel.

		Axes thématiques prioritaires			
Thèmes transversaux	Groupe de travail « Culture de la prévention »	Groupe de travail « Règles vitales et charte »	Groupe de travail « Amiante et autres substances nocives »	Groupe de travail « Autres axes prioritaires MP »	Groupe de travail « Contraintes physiques excessives »
	Groupe de travail « Mesure de l'efficacité »	Groupe de travail « Mise à disposition de personnel »	Groupe de travail « Sécurité et santé des apprentis »	Groupe de travail « Gestion des absences »	

Amiante et autres substances nocives

Chaque année en Suisse, une centaine de personnes décèdent à cause de l'amiante, auquel elles ont été exposées il y a entre 20 et 40 ans. L'amiante est interdit en Suisse depuis 1990, mais il est encore possible d'y être exposé de nos jours. Env. ¾ des bâtiments d'habitation en Suisse ont été construits avant 1990 et peuvent donc encore contenir des matériaux

amiantés. En raison de la stratégie énergétique 2050, du besoin accru de densification et pour des raisons sociodémographiques, il faut s'attendre à une hausse des activités de rénovation. Lors de travaux d'entretien, de transformation ou de démontage, des fibres d'amiante peuvent être libérées et mettre en péril la santé des travailleurs.

L'objectif des activités jusqu'en 2030 est par conséquent que les travailleurs soient protégés conformément aux règles vitales et que la population en général soit consciente du problème de l'amiante. Mais l'accent est également mis sur l'obligation d'investigation par les autorités compétentes.

En 2022, les principales règles de conduite inter-branches en rapport avec l'amiante ont été définies. La production de ces règles sous forme de série de vidéos a été achevée et leur publication est prévue pour 2023. En outre, diverses mesures de sensibilisation ont été mises en place, dont un streaming en direct en allemand avec plus de 1000 spectateurs issus de branches concernées par l'amiante. Un événement similaire en français est prévu pour 2023.

Mise à disposition de personnel

Les travailleurs temporaires sont victimes d'accidents bien plus souvent que les collaborateurs permanents. Dans la sous-classe «70C A0 Mise à disposition de personnel dans le domaine de la construction et de l'industrie», la moyenne du risque de cas se monte à 210 sur les dix dernières années (2012–2021). En comparaison, cette valeur est de 184 pour la classe «41A Secteur principal de la construction» et de 54 pour la classe «13B Construction de machines». Or, la majorité des travailleurs temporaires sont employés dans l'industrie.

L'objectif déclaré est de réduire le risque de chute de la sous-classe 70C A0 Mise à disposition de personnel dans le domaine de la construction et de l'industrie. Pour y parvenir, des mesures sont requises de la part des entreprises de prêt de personnel, des entreprises locataires de services et des travailleurs temporaires. Les entreprises de prêt de personnel per-

mettent à leurs conseillers en personnel d'acquérir les compétences requises en matière de STPS. Ceux-ci forment systématiquement les travailleurs temporaires à la sécurité au travail et à la protection de la santé (STPS) avant leur mission. À cet effet, les entreprises de prêt de personnel instaurent un système de sécurité documenté. Les entreprises locataires de services assument la responsabilité de la même manière pour tous les collaborateurs. Elles initient les travailleurs temporaires au poste de travail, leur fournissent l'équipement nécessaire, forment et contrôlent ces travailleurs au même titre que leurs collaborateurs permanents. Les travailleurs temporaires ont tout intérêt à travailler sans subir d'accident et s'engagent activement en faveur de la sécurité au travail.

En 2022, une solution par branche Agences de location a été développée afin de faciliter la mise en place d'un système de gestion de la sécurité au travail (MSST) par les bailleurs de services. Dans le même temps, la mise en place d'une offre de formation standardisée pour les travailleurs temporaires a démarré, permettant d'apporter facilement la preuve des formations suivies. Il s'agit notamment de développer un passeport de sécurité numérique pour les travailleurs, les bailleurs de services et les entreprises locataires de services. Les premiers essais pilotes ont été réalisés. En 2023, l'introduction du passeport de sécurité numérique sera mise en œuvre dans certaines branches pour les travailleurs temporaires.

L'année dernière, les contrôles des postes de travail ont en outre été renforcés dans les entreprises locataires de services. Plus de 2000 contrôles ont été effectués et des mesures d'amélioration ont été exigées, le cas échéant, auprès des entreprises locataires de services et des bailleurs de services.

Compétence et organisation

Compétence

Outre la Suva et les organes d'exécution de la loi sur le travail, des organismes appelés organisations spécialisées (cf. art. 51 OPA) supervisent l'application des prescriptions concernant la prévention des accidents du travail dans les entreprises. En application de l'art. 85, al. 3 OPA, la CFST a habilité la Suva à conclure avec six de ces organisations spécialisées des contrats relatifs à l'accomplissement de certaines tâches dans le domaine de la prévention des accidents et des maladies professionnels. Il s'agit en règle générale de tâches exigeant des connaissances particulières et qu'un autre organe ne peut assumer faute de personnel ou de moyens techniques.

Généralités

Les organisations spécialisées sont divisées en inspections techniques et en organes de consultation. Les inspections techniques sont définies comme des organisations spécialisées qui, en relation avec le domaine concerné, disposent des connaissances techniques particulières ainsi que des ressources personnelles et matérielles correspondantes et qui sont en outre économiquement indépendantes et habilitées, si cela est stipulé dans le contrat, à notifier des décisions dans le domaine de la sécurité au travail.

Quant aux organes de consultation, ce sont des organisations spécialisées qui disposent certes de connaissances techniques particulières et des ressources per-

sonnelles et matérielles correspondantes, mais qui ne satisfont pas, ou en partie seulement, au critère de l'indépendance économique.

Des contrats ont été conclus avec les organisations spécialisées suivantes:

1. electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information/ Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)
2. Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, SSIGE/Inspection technique de l'industrie gazière suisse (ITIGS)
3. Association suisse pour la technique du soudage, ASS/Inspection technique
4. Association suisse d'inspection technique, ASIT/Inspection des chaudières
5. Fondation «agris», issue du Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA/Organe de consultation
6. Société suisse des entrepreneurs/Bureau pour la sécurité au travail (BST)

Les organisations spécialisées sont toutes structurées différemment. Leur organisation et leurs champs d'activité sont adaptés à leurs domaines spécifiques. Les travaux dans le secteur de la prévention des accidents professionnels ne représentent souvent qu'une partie de l'activité de ces organisations, en particulier pour les inspections techniques. Les tableaux et les descriptions succinctes ci-après ne présentent, de ce fait, qu'un caractère général.

Tableau 16: personnel

	Unités de personnel		Unités de personnel LAA	
	2021	2022	2021	2022
electrosuisse (ESTI)	21,0	21,0	1,5	1,5
SSIGE (ITIGS)	53,0	57,0	9,0	9,0
ASS (Inspection technique)	13,0	12,0	5,0	7,0
ASIT (Inspection des chaudières)	44,0	44,0	1,0	1,0
agris	8,0	8,0	5,8	5,8
BST	14,0	14,0	4,3	4,3

Personnel

Le tableau 16 ci-dessus fait apparaître la totalité des unités de personnel des organisations spécialisées (colonnes 1 et 2) ainsi que celles qui sont affectées à des tâches relevant de la LAA (colonnes 3 et 4).

Contrôles

Contrôles en entreprises

Le tableau 17 ci-après est surtout destiné à donner une idée des proportions des activités exercées dans le secteur de la prévention des accidents. Il convient aussi de préciser que, pour certaines organisations, l'inspection d'un appareil spécial ou d'une instal-

lation technique est enregistrée dans la statistique comme «visite d'entreprise». Il arrive souvent qu'il y ait plusieurs de ces objets dans une seule et même entreprise. Aucune «comparaison des prestations» entre les diverses organisations et avec les autres organes d'exécution ne peut et ne doit être faite sur cette base.

Tableau 17: activités d'exécution

	Nombre de visites d'entreprises		Nombre de visites d'entreprises		Nombre de lettres de confirmation		Nombre d'avertissements, art. 62 OPA		Nombre de décisions, art. 64 OPA		Autorisations de déroger, art. 69 OPA	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Electrosuisse ¹	0	0	33	46	133	221	0	0	0	0	0	0
SSIGE	172	143	156	133	148	126	11	56	0	0	0	0
ASS	864	900	864	900	864	900	589	485	0	0	0	0
ASIT	9999	9960	5226	5041	28978	28671	3786	3747	2	2	0	0
agriss ¹	516	465	516	465	544	465	0	0	0	0	0	0
BST ¹	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

¹ Instance consultative, non habilitée à prendre des décisions selon l'art. 64 OPA.

Autres informations relatives aux activités d'exécution

L'activité principale des organisations spécialisées consiste dans la réalisation des tâches d'exécution dans les entreprises, tâches qui sont récapitulées dans le tableau ci-dessus. Elles développent en outre de nombreuses autres activités en vue de la promotion de la sécurité au travail, par exemple sous forme d'élaboration d'un recueil de règles, de publications, de l'organisation de cours et de séminaires, d'information du public, de réponse aux demandes d'information

par téléphone, d'expertises, de participations à différents groupes de travail, de conseils aux autorités et d'autres organes d'exécution.

Toutes les organisations publient leurs propres rapports annuels. Pour de plus amples informations sur les activités respectives, nous vous renvoyons à ces rapports. Les personnes intéressées peuvent les consulter sur les sites Internet des organisations ou les demander aux adresses indiquées (voir «Liste des adresses» ci-après).



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Ispettorato federale degli impianti a corrente forte ESTI
Inspecturat federal d'installaziuns a current ferm ESTI

Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)

Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf

Tél. 058 595 18 18

info@esti.admin.ch, ► www.esti.admin.ch



Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE)

Inspection technique de l'industrie gazière suisse (ITIGS)
Grütlistrasse 44, 8027 Zurich

Tél. 044 288 33 33

info@svgw.ch, ► www.ssig.ch



Association suisse pour la technique du soudage (ASS)

Inspection ASS
St. Alban-Rheinweg 222, 4052 Bâle

Tél. 061 317 84 84

info@svs.ch, ► www.svsxass.ch



Association suisse d'inspection technique ASIT

Inspection des chaudières
Richtstrasse 15, 8304 Wallisellen

Tél. 044 877 63 11

info@svti.ch, ► www.svti.ch



agriss

Picardiestrasse 3, 5040 Schöftland

Tél. 062 739 50 40

info@agriss.ch, ► www.agriss.ch



Société suisse des entrepreneurs (SSE)

Bureau pour la sécurité au travail (BST)
Weinbergstrasse 49, case postale, 8006 Zurich

Tél. 058 360 76 66

conseils@bst-construction.ch, ► www.b-f-a.ch

Rapport annuel 2022

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST

Alpenquai 28b, 6005 Lucerne

Tél. 041 419 59 59

ekas@ekas.ch, ► www.cfst.ch

D'autres exemplaires du rapport
annuel peuvent être commandés par
téléphone au 041 419 58 51 ou
téléchargés à l'adresse ► www.cfst.ch/rapportannuel

Référence: CFST/JB22.F

Le rapport annuel est également disponible en
allemand et en italien. Reproduction autorisée
avec mention de la source.

